



La **LETTRE** de la **SÉCURITÉ** **INTÉRIEURE**

Décembre 2023

| | |
|---|-----------|
| L'édito du Président | 3 |
| Le mot du Secrétaire général | 4 |
| Conférence du 19 septembre 2023 : Le CRSI face aux enjeux de 2024..... | 8 |
| Le CRSI vue de X (ex-Twitter)..... | 11 |
| La lettre de Thibault de Montbrial au Président de la République..... | 13 |
| Nos coups de coeur | 16 |
| Le GIGN livre ses derniers secrets..... | 19 |
| Tribunes | 20 |
| Arthur Dénouveaux : « <i>Il est temps de faire de l'anti-terrorisme un vrai sujet électoral et médiatique</i> »..... | 20 |
| Face à l'insécurité : l'impuissance légale et judiciaire..... | 21 |
| Focus | 23 |
| ComCyberMi : La nouvelle stratégie de cybersécurité du Ministère de l'Intérieur..... | 23 |
| Attentat islamiste à Paris..... | 24 |
| Les chiffres clés de l'immigration..... | 25 |
| Dossiers/Interviews | 31 |
| Anne-Marie Le Pourhiet : « <i>L'État de droit ne désigne plus en réalité que "des tas de droits" et l'on a transformé les citoyens en ayant-droits</i> »..... | 31 |
| La stratégie des Frères musulmans en Europe..... | 34 |
| Florence Bergeaud-Blackler : « <i>Le religieux est un impensé pour les dirigeants et bon nombre d'intellectuels occidentaux</i> »..... | 36 |
| Louise El Yafi : « <i>Sans les femmes, jamais le Califat n'aurait existé</i> »..... | 39 |
| Laurent Nicolas, ancien chef d'entreprise en Afrique sur les facteurs de l'immigration africaine : « <i>C'est une fascination, une frénésie collective et une dystopie</i> »..... | 43 |
| JO de Paris 2024 : Nouvelles technologies et sécurité publique..... | 47 |

L'édito du Président



Thibault de Montbrial

Chers amis,

L'année 2023 s'achève dans une ambiance étrange. Les chiffres de la délinquance s'envolent, et en particulier le nombre des violences.

Les dérives sociales, sécuritaires et culturelles d'une immigration dont la France et l'Europe ont perdu le contrôle sont nombreuses. Le terrorisme islamiste a frappé à 2 reprises cet automne, fauchant en particulier un nouvel enseignant: Dominique Bernard, à Arras.

Par un paradoxe qui en dit long sur les fractures françaises, l'abominable attaque terroriste commise par le Hamas le 7 octobre en Israël a libéré le démon d'un antisémitisme désormais enraciné à l'extrême-gauche et chez une fraction de la communauté musulmane. À cet égard, le sondage Ifop du 18 décembre (45% des musulmans français estiment que le 7 octobre est un « acte de résistance »; 19% ont de la « sympathie » pour le Hamas, les résultats étant plus élevés chez les jeunes...) annonce les difficultés et peut-être les épreuves à venir.

Face à ce sombre constat, une loi certes insuffisante mais porteuse de réelles avancées pour protéger notre société a été votée par le parlement. Espérons que l'hystérie de circonstance qu'elle a entraînée va retomber, et que l'administration va pouvoir travailler plus efficacement à la sécurité des français grâce à ces nouveaux outils.

Du côté du CRSI, la fin de l'année 2023 a été studieuse. Après la conférence de rentrée du 19 septembre à laquelle le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin nous a fait l'honneur de participer et dont vous trouverez les photos dans cette LSI, nous avons publié plusieurs notes reprises ci-après, et préparons des surprises pour l'année 2024.

En attendant les nombreux défis sécuritaires de cette nouvelle année, je vous souhaite, au nom de l'équipe du CRSI, un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Bonne lecture !
Thibault de MONTBRIAL
Président du CRSI

Le mot du Secrétaire général



Guillaume Lefèvre

Chers amis,
Chers lecteurs,

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons ce nouveau numéro de la Lettre de la Sécurité Intérieure, qui a fait peau neuve.

Sous l'impulsion de notre Président Thibault de MONTBRIAL, le CRSI est devenu un acteur de référence sur les questions de sécurité intérieure.

Nous avons eu le plaisir d'organiser une conférence de rentrée en septembre dernier, avec le ministre de l'intérieur et des intervenants policiers et gendarmes et la présence de civils et militaires de premiers plans.

Le Comité stratégique du CRSI s'est encore étoffé et nous permet de renforcer et d'améliorer nos champs de d'expertise (sécurité intérieure au sens large bien sûr, mais également défense, cyber et numérique, juridique et judiciaire, renseignement, acteurs privés de la sécurité, ...) et donc la qualité et pertinence de nos réflexions, propositions, contributions.

Nous renforçons également notre présence sur les réseaux sociaux (X ex-Twitter et LinkedIn notamment) démontrant aussi notre dynamique et ambition au quotidien et notre proximité avec tous les publics intéressés à nos travaux.

La fréquence de nos publications va s'accroître, et nos thématiques, s'élargir.

Enfin, notre développement va de pair avec la simplification du paiement des adhésions (possible dorénavant par carte bancaire depuis le site internet) et l'élargissement de nos partenariats.

Et bien sûr, je n'y manquerai en rien, un Secrétaire général, toujours à votre écoute.

Je vous souhaite une bonne lecture et en profite pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année à vous et ceux qui vous sont chers.

Bien à vous,



Guillaume LEFEVRE
Secrétaire général du CRSI

Les chiffres de la sécurité

Atteintes aux élus

- **Pour les dix premiers mois de 2023**, en zone de compétence de la police nationale **637 élus** ont été victimes d'atteintes dans le cadre de leur fonction.
 - 40% des victimes sont des députés ;
 - 37% des maires ;
 - Les dégradations de permanences, **102 faits** soit **19%** sont les faits les plus recensés avec les outrages, **93 faits** soit **17,5%**.¹

Trafic de drogue

dans les ports européens

- **En 2022**, selon l'Office européen des drogues et toxicomanies (OEDT), **303 tonnes** de cocaïne ont été saisies contre **58,4 tonnes** en 2010.
 - Dont respectivement **110 tonnes** à Anvers ;
 - **47,5 tonnes** à Rotterdam ;
 - **10 tonnes** saisies en France. A noter que seulement **6%** des conteneurs européens transitent en France.
- **Une corruption grandissante** : «*Tout s'achète : 35 000 euros pour un badge d'accès à un terminal, 100 000 euros pour recruter un conducteur de chariot-cavalier (portique de manutention de conteneur), 150 000 pour un docker* », explique un membre de la police judiciaire de la Seine-Maritime au Parisien.²

Attentats terroristes islamistes

- **Depuis 2012**, **272** personnes sont mortes dans des attentats terroristes.
 - 74 attentats ont été déjoués ;
 - dont **64** par l'action de la DGSI³.

¹ [Ministère de l'Intérieur](#), 20/11/2023.

² [Le Parisien](#), 07/12/2023.

³ [DGSI](#), mis à jour le 29/11/2023.

Radicalisation islamiste

- **5.128 personnes** sont inscrites au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).
 - **Début juillet 2020**, le fichier comptait **8.300 fiches**.
 - La DGSI prend en charge les **1.600 profils** les plus menaçants.
 - **En 2022**, **90.000 demandes** ont été effectuées pour recueillir des métadonnées, sonoriser ou capturer des images vidéo dans un lieu privé, soit une augmentation de **22 %** en cinq ans.
 - Environ **20 %** des personnes faisant l'objet d'un «*suivi actif*» au FSPRT, soit environ un millier de personnes, présentent des troubles psychiatriques ou neurologiques.
 - Il faudrait **80.000 policiers** pour suivre **5.000 islamistes**.
 - Près de **30 %** des sortants de prison font désormais l'objet d'une surveillance judiciaire, contre **17 %** en 2020.
 - «*À l'inverse, ceux qui bénéficiaient d'un suivi post-peine, pour les peines inférieures à 7 ans, ne représentent plus que 1 % des sortants, contre 32 % en 2020.*».
 - **En 2021**, **25 %** des sortants bénéficient d'un suivi sociojudiciaire, selon les chiffres du parquet antiterroriste.

- Depuis l'été 2018, 486 détenus «TIS» pour terroristes islamistes sont sortis de prison.
 - dont 80 femmes.
 - 95 % font l'objet d'un suivi judiciaire ou administratif.
- 60% des TIS sont considérés comme "désengagés" de l'idéologie radicale, les 40% restants sont "ambivalents manipulateurs, prosélytes et parfois très violents".⁴

Enseignement

- En 2022, 2.739 demandes de protection fonctionnelle pour les personnels enseignants des premier et second degrés ont été recensées.
- Entre septembre et novembre 2023, il y a eu 966 alertes à la bombe.
 - Dont 788 dans les établissements secondaires ;
 - 54 interpellations⁶.

Soutien au mouvement terroriste islamiste du Hamas

- 19 % des Français de confession musulmane expriment de la sympathie pour le Hamas, contre 3% en moyenne pour le reste des Français.
 - Le taux monte à 28% chez les musulmans se rendant à la mosquée au moins une fois par semaine.
- 45% des Français de confession musulmane juge positivement l'attaque perpétrée par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023.
- 50% des jeunes musulmans (5-24 ans) rejettent les mots « terroristes » ou « actes de guerre » pour qualifier l'attaque du 7 octobre⁷.

⁴ [Le Figaro](#), 05/12/2023.

⁵ [France 3](#), 08/12/2023.

⁶ [LCP](#), 14/11/2023.

⁷ [Valeurs Actuelles](#), sondage IFOP, 18/12/2023.

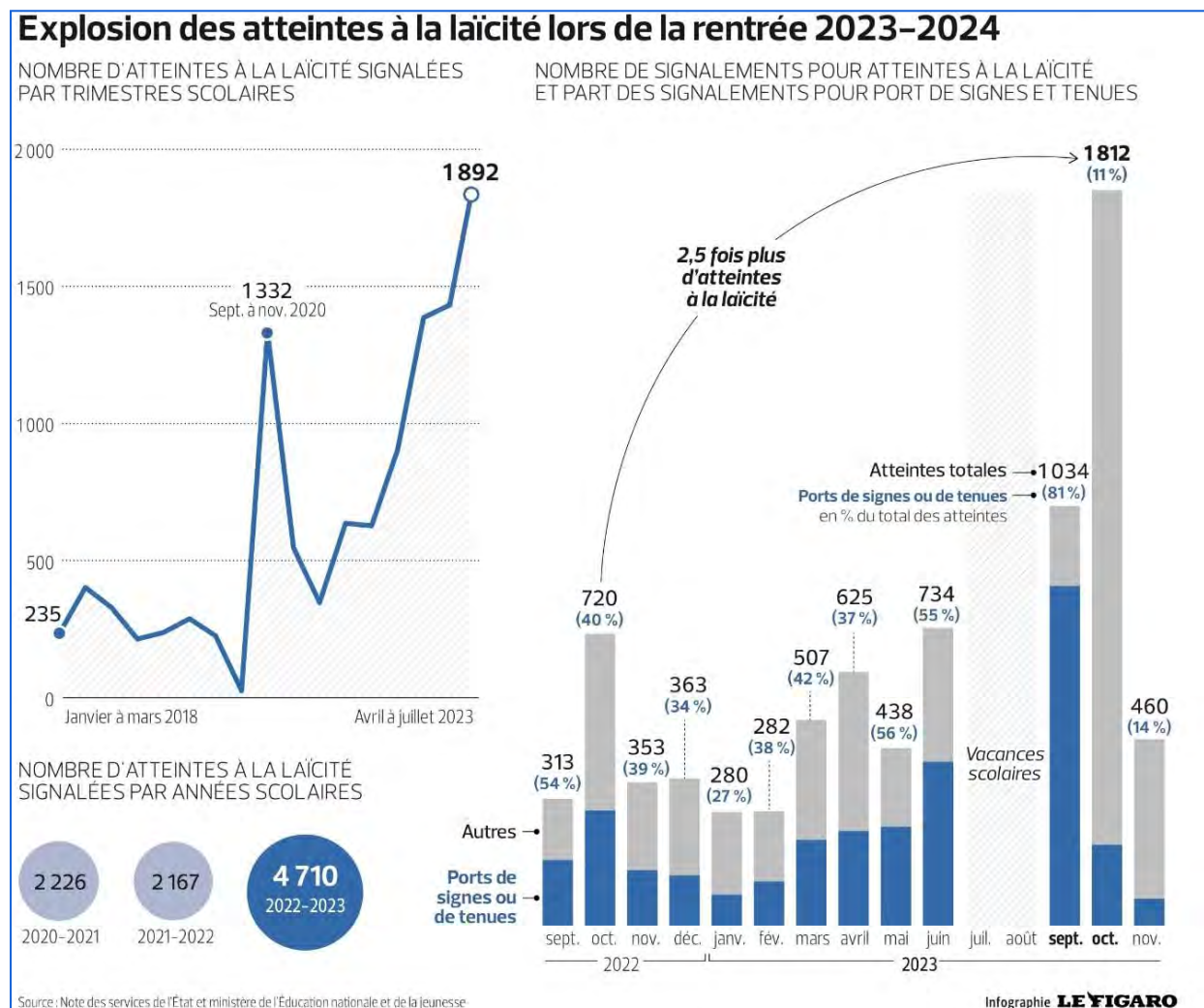
**« 60%
des gens
qu'on arrête
sont
des étrangers »**

Gérald Darmanin
Ministre de l'Intérieur⁵

Les musulmans et la laïcité

- 78% des Français musulmans partagent le sentiment que la laïcité telle qu'elle est appliquée aujourd'hui par les pouvoirs publics est discriminatoire envers les musulmans.
- 75% des Français musulmans se disent favorables au « *financement public des lieux de culte et des religieux des principales religions (ex : curés, papes, rabbins, imams...)* comme c'est le cas en Alsace-Moselle pour certains cultes ».

- 75% des Français musulmans soutiennent le port de signes religieux par les parents accompagnateurs faisant action d'enseignement.
- 83% des Français musulmans soutiennent l'introduction de menus à caractère confessionnel (ex : viande halal, viande casher...) à la cantine.⁸



⁸ Sondage Ifop, 08/12/2023.

L'actualité du CRSI

Conférence du 19 septembre 2023 : Le CRSI face aux enjeux de 2024



*Caserne des Célestins de
la Garde républicaine
(Paris IVe) :*

**Thibault de
MONTBRIAL**
accueille
le ministre de
l'Intérieur,
Gérald DARMANIN



Discours d'ouverture
par le ministre de
l'Intérieur



**Thibault de
MONTBRIAL**
et le général
**Christian
RODRIGUEZ**
(DGGN), attentifs au
discours du ministre de
l'Intérieur



Prise de parole
de **Thibault de
MONTBRIAL**,
Président
du CRSI

Table ronde
avec
le Commissaire divisionnaire
Simon RIONDET (BRI PP),
le Commissaire divisionnaire
Fabrice GARDON
(alors directeur de la PAF),
et le général de division
Christophe HUSSON,
modérée par le journaliste
Amaury BUCCO





De gauche à droite :
Amaury BUCCO (Journaliste),
le général de division
Christophe HUSSON,
le Commissaire divisionnaire
Fabrice GARDON
(alors directeur de la PAF),
Thibault de MONTBRIAL,
et le Commissaire divisionnaire
Simon RIONDET

De gauche à droite :
général 2S **Richard LIZUREY**,
le préfet **Patrick STEFANINI**
Amaury BUCCO,
le Commissaire divisionnaire
Fabrice GARDON,
le général de division
Christophe HUSSON,
la magistrate
Béatrice BRUGÈRE,
Thibault de MONTBRIAL,
Stéphane MORIN,
le Commissaire divisionnaire
Simon RIONDET,
Alexia GERMONT
et **Gilles SACAZE**



Le CRSI vue de X (ex-Twitter)



Thibault de Montbrial
@MontbrialAvocat Suivre ...

Émotion à la cérémonie des 30 ans de la BAC75N ce soir. Que de souvenirs communs! Indéfectiblement aux côtés de ces policiers d'élite qui veillent sur la nuit de l'agglomération parisienne 🇫🇷
[@prefpolice](#) [#police](#) [#sécurité](#)



20:53 · 21/11/2023 depuis Earth · 6,2k vues

CRSI
@CRSI_Paris Suivre ...

Réunion de travail de notre Comité Stratégique dans la bonne humeur ce matin, pour accompagner le fort développement du [@CRSI_Paris](#) 🇫🇷
[#souveraineté](#) [#sécurité](#) [#immigration](#) [#justice](#) [#défense](#)



22:23 · 29/11/2023 depuis Earth · 985 vues



Thibault de Montbrial
@MontbrialAvocat

Suivre ...

Ma tribune @leJDD ↴

Par pragmatisme et en responsabilité, je constate que la [#loi](#) [#immigration](#) apportera à l'Etat des outils utiles [#police](#) [#justice](#). Mais seul un courage politique nouveau pourra porter à l'avenir le [#chocdautorité](#) dont notre Nation a un besoin vital.

EN ATTENDANT LE CHOC D'AUTORITÉ...

Les conséquences de l'immigration non maîtrisée qui affecte notre pays sont triples. Sécuritaire, d'abord: représentent 10,3 % de la population, les étrangers comptent pour 27 % des détenus ou plus de 70 % de la délinquance violente à Paris. Financière, ensuite, avec un coût global de l'immigration évalué à la somme de 53,9 milliards d'euros par an. Culturelle, enfin, avec le développement toujours plus important d'un islam rigoriste. Face à cette situation qui concourt à l'ambiance délétère dans le pays (émeutes, attentats islamistes, enlèvement), j'ai appelé à un choc d'autorité dans une lettre ouverte au président de la République publiée dans Valeurs actuelles. La France a besoin de mesures draconiennes policières et judiciaires pour rétablir l'autorité de l'État. Sur le plan migratoire, seule la sortie temporaire de l'accord de Schengen permettra de reprendre le contrôle de nos frontières. D'une manière plus générale, la suspension des conventions supranationales rétablira le contrôle de notre souverai-

neté. Les conditions politiques de ce choc d'autorité ne sont hélas pas réunies au moment où l'examen de la loi immigration est prévu ce lundi à l'Assemblée nationale. Comme lors de la loi « séparatisme » en 2021, je pense qu'un texte insuffisant mais porteur d'avancées est préférable au statu quo. Ce texte apporte certaines améliorations techniques intéressantes aux moyens de contrôle des forces de l'ordre et d'action à la justice et à l'administration. En séance, il faudra les renforcer encore. Cette loi ne fera pas de miracle. Si, par pragmatisme et en responsabilité, je constate qu'elle apportera à l'État des outils utiles, il ne faut pas se leurrer: seul un courage politique nouveau pourra enfin porter à l'avenir le choc d'autorité dont notre nation a un besoin vital. ●

THIBAULT DE MONTBRIAL

Avocat au barreau de Paris,
président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure.

15:03 · 10/12/2023 depuis Earth · 15,1k vues



Thibault de Montbrial
@MontbrialAvocat

Suivre ...

Formidable matinée avec les promos [#EOGN](#) [#Melun](#) pour une «conférence grande témoin» nourrie de nombreux échanges passionnants et passionnés. Merci à [@c1_eogn](#) et à son équipe pour la gentillesse de l'accueil, et aux élèves pour leur chaleur! 🇫🇷 [@Gendarmerie](#)



14:31 · 14/12/2023 depuis Earth · 5.2k vues

-12-

La lettre de Thibault de Montbrial au Président de la République



Thibault de Montbrial
Président du Centre de Réflexion
sur la Sécurité Intérieure
10 Rue Cimaraosa
75116 Paris

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 29 novembre 2023

Monsieur le Président de la République,

La France est désormais au bord du gouffre. Et je ne peux pas m'y résoudre... Nous ne pouvons plus nous permettre une seule minute de déni ni de relativisme. Cette lâcheté intellectuelle vient masquer le réel, à laquelle nos dirigeants ont cédé depuis des décennies avec des antennes selon lesquelles la violence aurait toujours existé, ou que la France est une terre d'immigration par nature, ou encore que l'intégration ne se passait pas si mal. La lâcheté et les renoncements, grands ou petits, ont fait tant de mal.

Les Français ont des oreilles pour entendre et des yeux pour voir. À Crépol, dans la Drôme, Thomas Perotto a payé de sa vie, et ses amis de leur intégrité physique. Pour la première fois, les survivants et les témoins, qui ont raconté les faits pour ce qu'ils sont, ont été entendus. Ni l'extrême violence de cette attaque ni le racisme anti-Blanc qui l'a au moins en partie motivée n'ont été édulcorés. Ils ont vu avec leurs yeux, entendu avec leurs oreilles, ressenti dans leur chair et raconté avec leurs mots, que des jeunes issus de l'immigration, qui détestent la France bien que français eux-mêmes, sont venus les massacrer un soir de bal.

Monsieur le Président de la République, je reçois des témoignages venus de partout pour m'alerter. Je pense à cet ancien Premier ministre, qui avait demandé la liste des cent familles les plus criminogènes du pays et qui me confiait qu'elle ne comportait que des noms de gens issus du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne. Je pense à ce procureur général, si inquiet de l'islamisation des prisons. J'entends ces maires qui soulignent l'explosion du communautarisme. Et je compatissais aux récits quotidiens de ces policiers et gendarmes, tous effarés de la déliquescence dans laquelle notre pays s'abîme et face à laquelle ils constituent le dernier rempart.

Ironie de l'Histoire, le risque d'affrontement prédit par Gérard Collomb se profile au moment même où l'ancien ministre de l'Intérieur a rendu son dernier souffle. Ce serait une profonde erreur de penser

Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure
10 rue Cimaraosa – 75116 PARIS – France
Association Loi 1901 – Numéro d'enregistrement W751227813
Contact : sec@crsi-paris.fr





que le peuple ne voit pas ce que François Hollande, Jérôme Fourquet, Jean-Pierre Le Goff et tant d'autres avaient également déjà anticipé.

Il n'y a pour la France plus de saisons : elle ne connaît que l'hiver de la délinquance, l'hiver de l'immigration, l'hiver de l'islamisme. Les coups mortels, meurtres ou tentatives de meurtre n'ont jamais été aussi élevés depuis que ces chiffres sont collectés.

Comment accepter que, dans notre pays, 26 % des victimes de violences physiques soient des membres des forces de l'ordre, policiers et gendarmes ? Et cela, sans compter les toujours plus nombreuses agressions de policiers municipaux, de pompiers et des services de secours en général

Que dire de l'intégrité des enseignants, à qui on demande l'impossible, menacés jusque dans leurs classes par des élèves ou leurs parents, et dont deux ont été assassinés par des jeunes terroristes islamistes en trois ans ?

Comment supporter que nos élus soient désormais agressés au quotidien ?

À Crépol comme dans de nombreux autres endroits, les assassins sont venus armés de couteaux. Mais que se passera-t-il quand des armes automatiques remplaceront les lames ?

L'arsenal présent dans les caves des cités menace la survie de nos compatriotes. Lors des émeutes de l'été dernier, certains ont voulu s'emparer des armes de guerre. Ce ne sont ni leurs parents, ni des éducateurs, ni des policiers qui les en ont dissuadés. Par une édifiante inversion des valeurs, ce sont les trafiquants, pour que l'ampleur des violences ne vienne pas entraver leurs trafics mortifères.

L'État n'assume plus ses prérogatives. Les voyous agissent désormais sans aucune crainte ni de la police ni de la justice. Les structures de notre pays s'affaissent.

Monsieur le Président de la République, vous avez rendez-vous avec l'Histoire.

Cette situation inédite de pré-effondrement représente en effet une chance historique de restaurer l'autorité de l'État. En y parvenant, vous mettez fin à une dérive mortifère. Vous pourriez alors apaiser la France et réconcilier les Français.

Il nous faut rompre avec des habitudes, des usages et certaines conventions dépassées. Nous étions le pays de la bienveillance, de la sempiternelle dernière chance donnée à des délinquants si vite excusés. Or, nous avons glissé en toute irresponsabilité de la bienveillance à la faiblesse incommensurable de notre État.

Ce choc d'autorité va nécessiter du courage politique et un alignement parfait de tous les corps constitués, depuis le sommet de l'État jusqu'aux acteurs de terrain, en particulier de nos forces de sécurité intérieure.

Un programme en trois volets me paraît indispensable

- Stopper immédiatement l'immigration incontrôlée, par des mesures techniques rapides puis en rendant la parole aux Français sur ce sujet régalien. Ni la loi sur l'immigration débattue actuellement au Parlement ni vos revirements sur le référendum ne sont à la hauteur des enjeux. Le coût social,

Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure
10 rue Cimaraosa – 75116 PARIS – France
Association Loi 1901 – Numéro d'enregistrement W751227813
Contact : seu@crsi-corsis.fr





culturel et sécuritaire de l'immigration est aujourd'hui objectivement insupportable. L'islamisme doit être entravé vigoureusement.

- Donner à nos forces de sécurité le cadre pour reprendre en main les zones de non-droit, prévenir et le cas échéant réprimer de nouvelles émeutes. Il nous faut procéder à des opérations de police vigoureuses, avec bouclages de zones suivis de ratissage. L'État doit assumer sa force légitime, en faisant appliquer la loi dans toute sa rigueur. Bien sûr, et surtout après toutes ces années de faiblesse, les délinquants vont s'opposer. Il faudra tenir, soutenir les policiers et gendarmes engagés sur le terrain et enjoindre à l'institution judiciaire de se montrer implacable.

- Enfin, renforcer l'autorité judiciaire justement, dont les réponses apparaissent chaque jour plus décalées au regard de la situation exceptionnelle que nous traversons : restaurons les courtes peines de prison, construisons les 30 000 places de prison qui nous manquent avec des établissements à niveaux de sécurité (et donc à coûts) différents selon la dangerosité des détenus, appliquons des peines planchers pour les agresseurs des représentants de l'État et des élus.

Mais il faut aussi agir sur le cadre institutionnel, en particulier pour reprendre le contrôle de notre politique migratoire et retrouver notre souveraineté juridique.

Trois mesures rapides à mettre en œuvre me semblent indispensables.

- Sortir temporairement de Schengen et reprendre le contrôle de nos frontières.
- Suspendre les conventions avec les institutions supranationales qui nous limitent sur les sujets régaliens. Seules la France et l'Allemagne ont, en Europe, le poids politique pour le faire. Faisons-le. Nul doute que de nombreux États européens nous en sauront gré et nous emboîteront le pas.
- Sur le plan diplomatique, instaurer une véritable politique d'autorité avec les pays d'émigration, en particulier l'Algérie, et durcir fortement les règles d'accès à la nationalité.

Il faudra ensuite réformer notre Constitution pour y intégrer l'indispensable bouclier constitutionnel qui préservera cette souveraineté retrouvée.

Monsieur le Président, le pays attend une révolution contre l'insécurité et l'immigration. La peur doit quitter le ventre des honnêtes gens.

Vous le devez au peuple de France, et vous le devez également aux étrangers qui ont accepté de suivre nos règles de vie commune en s'intégrant dans notre pays, en le respectant et en l'aimant. Vous le devez à notre précieuse démocratie, qui doit être protégée.

Nos compatriotes n'ont jamais manqué de résilience. Il n'y a pas eu de révolte après *Charlie Hebdo*, il n'y a pas eu d'émeutes après le 13 Novembre, pas de manifestation après la mort du père Hamel, d'Alban Gervaise, de Lola, d'Enzo, après les supplices de Samuel Paty ou de Dominique Bernard. Le moment arrive pourtant, chacun le sent bien, où le couvercle va sauter. Ce que l'État continuera à céder d'autorité sera compensé par d'autres organisations territoriales, culturelles et/ou ethniques ; est-ce le futur que nous voulons pour le pays des Lumières ?



L'éducation et la culture seront les fers de lance d'une reconquête des esprits et des cœurs, mais celle-ci n'est envisageable qu'après la restauration de l'autorité. Les dizaines de milliards d'euros d'économies, générés par une lutte enfin active contre la fraude sociale et le contrôle de l'immigration non maîtrisée, permettront de financer un grand plan de redressement national et d'aider ceux de nos compatriotes qui souffrent.


Cette France apaisée, réunie, pourrait de nouveau se penser un futur commun, qui sait, peut-être même pourrions-nous de nouveau rêver de grandeur...

Nous devons urgemment retrouver cette valeur cardinale qu'est le courage. Plus le courage de dire. Mais celui d'agir.

Monsieur le Président de la République, pour notre nation, pour son peuple, pour la France, agissez !

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma haute *et cordale* considération.

Thibault de Montbrial



Nos coups de coeur

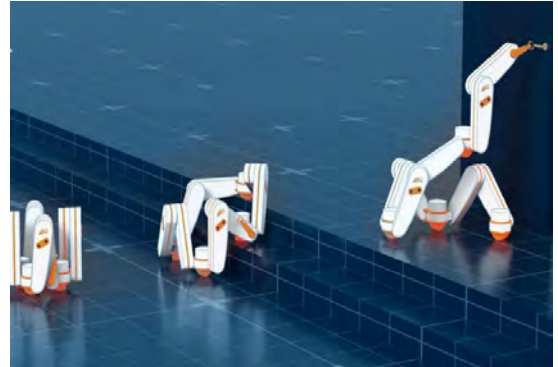
Nouvelle rubrique dans la Lettre de la Sécurité Intérieure : les « *Coups de coeur* » du CRSI.

En effet, nous avons décidé de mettre en avant dans cette dernière, les initiatives ou les événements originaux et atypiques qui ont marqué positivement ces derniers mois la sphère de la sécurité intérieure au sens large.

- Nous vous laissons découvrir le **GENDinfo** N°419 spécialement dédié aux missions de la Gendarmerie à l'internationale. Une revue richement illustrée de plus de 70 pages. Lisez-là [ici](#).



- **ARU** (Autonomous Remote Unit): Une nouvelle génération de robots en terrains complexes. Développé par la start-up française Nimble One, il est capable d'effectuer des tâches d'inspection et de maintenance dans des environnements dangereux pour les forces de sécurité et les armées⁹ :



- **Bloc-Print II** : Vers la bio-impression pour soigner les grands brûlés. Une méthode révolutionnaire qui consiste à “imprimer” des tissus cellulaires à partir d'encre biologique composée de cellules vivantes (issus du patient) et de biométaux¹⁰



⁹ [Ministère des Armées](#). Crédit photo : Vue d'artiste du robot Aru en train d'ouvrir une porte. - © Nimble One.

¹⁰ [Ministère des Armées](#). Crédit photo : Le Bloc-Print II applique l'encre biologique sur un bras factice - © LabSkin Creations.

Le GIGN livre ses derniers secrets

Le GIGN, unité d'élite de la gendarmerie française, fête ses 50 ans en 2024 ! À cette occasion, les onze commandants qui ont dirigé l'unité depuis sa création se sont confiés à Pierre-Marie Giraud, journaliste à l'AFP pour un ouvrage qui vient de paraître aux éditions du Cherche-Midi. Plongez-vous dans les coulisses des secrets inédits des opérations les plus emblématiques du GIGN, dont certaines étaient jusqu'alors classées secret-défense.

Parmi les révélations les plus marquantes, on apprend que le GIGN a joué un rôle décisif dans la libération des otages d'Air France détournés vers Téhéran en 1984. Les gendarmes ont en effet mené une opération de déception, en faisant croire aux pirates de l'air qu'un raid était imminent.

Cette manœuvre a permis de faire pression sur les terroristes, qui ont finalement accepté de se rendre.

Le livre relate également les interventions du GIGN en Afghanistan, où l'unité a participé à des missions de reconnaissance, de coups de main et d'arrestations de talibans.

Enfin, l'ouvrage évoque les opérations du GIGN en France, notamment l'arrestation d'Yvan Colonna en 2007 et la traque des frères Kouachi en janvier 2015.

Témoignage unique sur l'histoire du GIGN, unité d'élite qui joue un rôle crucial dans la protection de la France, ce livre ne pourra que vous surprendre.

→ *Le GIGN par ceux qui l'ont commandé* (Mareuil éditions, 2023)¹¹



¹¹ Crédit photo : CRSI.

Tribunes

Arthur Dénouveaux : « Il est temps de faire de l'anti-terrorisme un vrai sujet électoral et médiatique »



Arthur Dénouveaux

Rescapé du Bataclan

Essayiste et Président de Life for Paris

Le temps d'agir enfin

Pourquoi les attentats ? Cette question peut sembler très naïve mais tenter d'y répondre permet en réalité de beaucoup mieux comprendre les djihadistes et de mesurer la menace que nous affrontons.

Les attentats ne sont pas un aboutissement, ils sont l'une des modalités du djihad, une manière d'avancer *en même temps* plusieurs pions : choquer la société visée et espérer l'amener à prendre de mauvaises décisions qui pourront servir la propagande ultérieure (notamment sur le thème de la discrimination anti-musulman), produire du contenu pour poursuivre et renforcer le recrutement et l'endoctrinement, et enfin dominer par la violence le paysage de l'islamisme radical.

Deux remarques s'imposent : le terrorisme est bien un mode d'action et pas une finalité, et les terroristes qui passent à l'action sont bien souvent des rouages qui ne comprennent pas entièrement la portée symbolique de leurs actes. Et la troisième, fondamentale : le terrorisme djihadiste est un mal politique. La réponse à lui apporter ne peut donc pas

être uniquement sécuritaire mais doit impérativement comporter une composante politique qui en combat le sens et les récits.

Or ce n'est pas ce à quoi nous assistons actuellement : débattre des OQTF ou du suivi psychiatrique des sympathisants identifiés en liberté ne peut pas et ne doit pas constituer l'entièreté du débat public. Ne nous leurrions pas, les djihadistes nous observent continuellement d'un œil acéré. Ils voient nos faiblesses, celle d'un état de droit qui n'est plus un état de devoir, qui n'ose plus exiger des gens qui résident sur son sol une adhésion à ses valeurs. Et à chaque attentat ils arrivent à enfoncer un peu plus loin le coin politique qui fissure notre société civile.

Le temps presse aujourd'hui car, à force de ne pas prendre la juste mesure du risque politique, nous nous retrouvons à devoir gérer un stock de djihadistes important et un flux de recrutement qui ne se tarit pas. Il est temps alors de faire de l'anti-terrorisme un vrai sujet électoral et médiatique, pour casser la complaisance qui s'installe envers un risque qui n'a en réalité jamais réellement disparu depuis une génération sur notre sol.

Face à l'insécurité : l'impuissance légale et judiciaire



Bruno Thouzellier

Magistrat honoraire

*Ancien président de l'Union syndicale
des magistrats (USM)*

Ce sont aujourd'hui les forces de l'ordre qui sont sur la défensive, constamment victimes de guet-apens. Et leur réplique ne permet plus de juguler cette ultra-violence quotidienne qui s'étend même à l'école. La justice est incapable d'apporter une réponse dissuasive à ces exactions par manque de moyens évidents, mais aussi par inadaptation flagrante de son arsenal pénal à la violence des mineurs et parfois, par un laxisme incompréhensible au plan des peines prononcées. L'État de droit actuel met en danger la sécurité des Français par son inadaptation à répondre au défi majeur qui nous est lancé.

La justice française est frappée d'impuissance par quatre maux :

1- Une pauvreté structurelle et ancienne qui ne lui permettrait pas de faire face au déferlement de délinquance qui nous assaille, si elle en avait les moyens juridiques et la ... volonté collective, ce qui n'est pas le cas !

2- Un laxisme des peines qui découle

- d'absurdes politiques pénales gouvernementales qui n'ont eu, et ont toujours, pour seul objectif d'alléger la répression, d'éviter l'incarcération et

d'alourdir les procédures au point d'entraver les enquêtes qui, vaille que vaille, sont menées efficacement par les services de police et de gendarmerie.

- d'une crainte quasi-existentielle de certains magistrats de prononcer et d'appliquer de vraies peines qui punissent et dissuadent. Situation aggravée par une franche et revendiquée idéologie de l'anti-justice qui touche près d'un quart du corps judiciaire: le syndicat de la magistrature, très introduit dans les cercles médiatiques et de l'intelligentsia, est ouvertement en appui de la violation des lois et des rébellions de rue.

3- Une législation pénale paralysante

Si de nombreux magistrats exercent avec dévouement leur mission, ils sont englués dans un système légal et procédural créateur d'impuissance systémique. Sursis, sursis probatoire, interdiction des peines de prison ferme de moins d'un mois, aménagement de peines de moins d'un an, peines de détention à domicile sous surveillance électronique etc...Toute la panoplie des alternatives à l'emprisonnement ne fait que créer de la récidive. Car ce sont justement les courtes peines d'emprisonnement prononcées et exécutées sans

déjà qui peuvent briser dans l'œuf une carrière délinquante chez les plus jeunes.

La délinquance des mineurs, terreau de notre faillite sécuritaire, exigerait une révolution culturelle chez les professionnels de la profession, consistant à briser le grand tabou de l'irresponsabilité pénale de fait des moins de 18 ans. Tant que la majorité pénale ne sera pas portée à 16 ans, voire 15 ans, permettant comparutions et incarcérations immédiates, les peines de principe qui font rire les jeunes délinquants les encourageront à récidiver de plus belle.

De telles mesures de bon sens exigent la création de places de prison, car il n'y a pas de "surpopulation carcérale" mais une sous-dotation carcérale pour répondre au niveau particulièrement élevé de délinquance dans notre pays.

4 - Un désarmement juridique par le haut du spectre judiciaire sous l'égide de la CEDH.

A titre d'exemple, l'incroyable jurisprudence que nous impose cet organe supranational. Un étranger considéré comme présentant une menace grave pour la sécurité nationale d'un État, y compris dans l'hypothèse de liens avec une organisation terroriste, ne peut être renvoyé dans son pays s'il risque d'y subir un traitement contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Autrement dit, pour lui éviter d'éventuels mauvais traitements dans son pays d'origine, on lui permet de commettre un attentat

dans son pays d'accueil ! (CEDH arrêt du 30 août 2022 et Conseil d'État 7 décembre 2023).

C'est ce qu'on appelle " l'État de droit" européen, devenu d'évidence un obstacle majeur à la sécurité publique !

La France est attaquée sur deux fronts :

Intérieur, par une délinquance de voie publique en progression exponentielle, par l'emprise grandissante des mafias narco-trafiquantes sur les zones urbaines et par la progression concomitante de l'islamisme frériste.

Extérieur, par une intense pression migratoire du sud, bientôt accentuée par la prise de contrôle progressive du Sahel par la Russie, alliée de l'Algérie, lesquelles vont nous mener une guerre migratoire.

Face à ces défis majeurs de forces hostiles et conquérantes

qu'avons nous au sommet de l'Etat ? Une présidence transformiste et immigrationniste qui traite de manière erratique et insouciante les questions de sécurité et d'immigration qui percutent de plein fouet la France et les Français.

Laissons Boualem Sansal conclure : « *La France ne comprend toujours pas la réalité à laquelle elle est confrontée. Elle subit une guérilla qui peu à peu prend son élan pour un jour atteindre les dimensions d'une guerre totale (...)* À la guerre on répond par des actes décisifs et non par des discours émus.

Focus

ComCyberMi : La nouvelle stratégie de cybersécurité du Ministère de l'Intérieur

Le ComCyberMi, ou Commandement du ministère de l'intérieur dans le cyberspace, est un service à compétence nationale créé par un décret du 23 novembre 2023. Il a pour objectif de répondre à l'évolution des cybermenaces en renforçant la capacité du ministère de l'Intérieur à se protéger et à défendre ses intérêts en la matière. Bien que le ComCyberMi soit rattaché au ministère de l'Intérieur, il sera dirigé par un officier général de la gendarmerie nationale.

Quel est son rôle ?

Les missions du ComCyberMi seront variées, parmi lesquelles :

- La coordination des actions de lutte contre les cybermenaces menées par les différentes unités du ministère de l'intérieur, notamment la Direction générale de la police nationale (DGPN), la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et la Direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM), tout en ayant une approche stratégique de lutte contre la cybercriminalité.
- La conduite des opérations de cyberdéfense des infrastructures et des systèmes d'information du ministère de l'intérieur.
- La formation et l'information des agents du ministère de l'intérieur en matière de cybersécurité.
- Assurer une veille juridique à destination des services opérationnels.

Comment se compose-t-il ?

Le ComCyberMi sera réparti par pôle. Nous retrouverons ainsi un pôle coordination et opérations chargé de coordonner les actions de lutte contre les cybermenaces et de conduire les opérations de cyberdéfense. Un autre pôle,

expertise et innovation, sera quant à lui chargé de développer l'expertise du ministère de l'intérieur en matière de cybersécurité et de conduire des projets de recherche et développement. Enfin, le pôle formation et communication s'occupera de former et d'informer les agents du ministère de l'intérieur en matière de cybersécurité.

Quelles sont les menaces les plus courantes ?

Les cybermenaces contre le ministère de l'intérieur sont diverses et peuvent avoir des conséquences importantes. Elles peuvent viser les infrastructures critiques du ministère, telles que les systèmes de communication, les bases de données ou les systèmes de contrôle des frontières. Elles peuvent également viser les agents du ministère, en leur dérobant des informations sensibles ou en les menaçant.

Parmi elles, nous avons les DDoS (attaques par déni de service) qui visent à rendre inaccessibles les applications et sites web du ministère. Nous avons également les attaques par rançongiciel (chiffrer les données pour en exiger une rançon), les attaques par phishing (tromper les agents pour récupérer des données sensibles de leur part), ou encore les attaques par espionnage.

Attentat islamiste à Paris

le 2 décembre 2023

LES FAITS

- **Vers 21h**, quai de Grenelle, près du pont Bir-Hakeim dans le XV^e arrondissement de Paris, puis aux abords du parc de Passy situé sur les quais de Seine dans XVI^e arrondissement, un terroriste islamiste armé d'un couteau et d'un marteau attaque plusieurs groupes de personnes.

- L'intéressé qui se dit être porteur d'une ceinture échappe une première fois à une patrouille de police. Il crie à de nombreuses reprises "**Allah akbar**". Il est finalement rattrapé et neutralisé grâce à un pistolet à impulsion électrique.

- **L'assaillant, Armand Rajabpour-Miyandoab** (prénommé *Iman* jusqu'en 2003) est franco-iranien, fiché S pour islamisme, né le 21 mars 1997 à Neuilly-sur-Seine de parents iraniens musulmans chiites non-pratiquants arrivés en France en 1993. Il a enregistré une vidéo d'allégeance à l'Etat islamique en langue arabe.

- **Les victimes de l'attaque sont** : Collin, un touriste germano-philipin âgé de 23 ans (décédé) ; Thierry, un Parisien de 60 ans ; Melvyn, un touriste britannique de 65 ans.

- **Bilan** : un mort et deux blessés^{12,13,14}. Plusieurs personnes choquées.

QU'EN RETENIR ?

- Le mode opératoire correspond à la propagande classique des islamistes depuis notamment les appels au djihad du porte-parole de l'Etat islamique Al Adnani le 21 septembre 2014.

- Bien que confrontés à un périple meurtrier, les policiers n'ont pas utilisé leurs armes à feu malgré le cadre juridique offert par l'article L435-1 alinéa 5 du Code de la Sécurité intérieure.

- Le parcours du terroriste montre une radicalisation précoce. Il se convertit à l'islam en 2015. Soupçonné de préparer un attentat à l'arme blanche dans le quartier de La Défense, il est condamné en mars 2018 à cinq ans de prison. Il sort en mars 2020 après quatre ans de détention.

- Les premiers éléments de l'enquête révélés par la presse montrent une connexion directe de l'assaillant avec plusieurs djihadistes connus dont : Maximilien Thibault et Mélina Boughedir (djihadistes partis en Syrie), Adel Kermiche (tueur du Père Jacques Hamel en 2016), Larossi Aballa (tueur d'un couple de policiers à Magnanville en 2016), Abdoullakh Anzorov (tueur du professeur Samuel Paty en 2020).

- Malgré des épisodes psychiatriques, sa vidéo d'allégeance à l'Etat islamique et ses déclarations aux enquêteurs montrent une lucidité parfaite.

¹² [Le Parisien](#), 03/12/2023.

¹³ [Ouest France](#), 03/12/2023.

¹⁴ [Le Figaro](#), 03/12/2023.

Les chiffres clés de l'immigration

Avec la loi immigration et deux attentats terroristes impliquant des personnes d'origines immigrées ces dernières semaines, l'immigration est au cœur de l'actualité politique. Un retour sur quelques chiffres clés est nécessaire.

AVERTISSEMENT

Les pouvoirs publics ignorent le nombre précis d'étrangers résidant en France, ainsi que leur répartition sur le territoire. Le démographe Gérard-François Dumont l'explique en ces termes : « Au début des années 2000, la France a décidé de changer sa méthode de recensement de la population (...) Le recensement n'est plus exhaustif, mais organisé selon un échantillonnage unique au monde. Chaque année, 8 % des communes de plus de 10.000 habitants sont recensées. Au bout de cinq ans, on atteint 50 %... Les données arrivent de façon tardive, les maires râlent car le recensement ne correspond pas à ce qu'ils constatent sur le terrain. »¹⁵

NOMBRE D'IMMIGRÉS

- **En 2021**, la France comptait :
 - **7 millions d'immigrés** (une personne née étrangère à l'étranger) sur une population totale d'environ 67 millions, soit **10,3%** ;
 - **7,3 millions** de personnes descendant d'immigrés (personnes nées en France et ayant au moins un parent immigré), soit **10,9%** de la population totale¹⁶ ;
- **En 2019**, **67 % des immigrés** arrivés en France sont nés hors d'Europe, dont **41% en Afrique**¹⁷.

- **En 2019-2020**, **29,6%** des enfants de 0-4 ans sont d'origine extra-européenne, et ce, sur trois générations, contre **7,6%** des 60-64 ans et **3,1%** des personnes âgées de plus de 80 ans¹⁸ (*Projection des naissances en annexe 1*).

66%
des Français
jugent qu'il y a
trop d'immigrés
extra-européens
en France

CSA-CNEWS 11/11/2023

¹⁵ Article du [Point](#), 05/11/2023.

¹⁶ [Insee](#), 2023.

¹⁷ [Insee](#), 2023.

¹⁸ [Insee](#), 2022.

IMMIGRATION LÉGALE

- **En 2022**, la France a accueilli **467.782** nouveaux immigrés dont :

- **316.174** immigrés légaux. (Rappel moyenne annuelle entre 2007 et 2012 : **188.000** ;

- **136.724** demandeurs d'asiles ;

- **14.782** mineurs non accompagnés (MNA)¹⁹ ;

Par ailleurs, **20.000** illégaux ont quitté la France (éloignements, départs volontaires aidés et départs spontanés)²⁰.

- **En 2022**, le stock de titres valides et documents provisoires de séjours s'élève à plus de **3,8 millions**²¹ contre **2,2 millions** en 2007.

- **En 2020**, **61%** de la population immigrée en France est d'origine africaine. Soit le plus fort taux de l'OCDE²².

IMMIGRATION ILLÉGALE

- **600.000 à 900.000 illégaux** présents sur le territoire national²³ ;

- **331.600 migrants** sont entrés illégalement en Europe entre janvier et octobre 2023²⁴.

¹⁹ Ministère de l'Intérieur.

²⁰ [Ministère de l'intérieur](#), 22/06/2023.

²¹ Direction générale des étrangers en France, 22/06/2023.

²² *Immigrés de 15 à 64 ans, 2020*. OCDE, "Les indicateurs de l'intégration en 2023, section 2.8

²³ Estimation du ministre de l'intérieur en commission des lois, cité dans un [rapport sénatorial](#), 17/11/2023.

²⁴ Estimation de [Frontex](#), 15/11/2023.

L'œil du CRSI

Tendance empirique de l'immigration clandestine en 2023

- Actuellement près du mont Montgenèvre (Hautes-Alpes) la PAF intercepte environ **400** migrants chaque semaine et estime que **800** autres passent sans entrave. Soit un total estimé de **1.200 entrées**, donc environ **5.000** par mois ;

- Soit une tendance d'entrées par Montgenèvre de l'ordre de **60.000** en projection annuelle.

- Près de Perpignan dans les Pyrénées-Orientales, la PAF intercepte environ **4.000** migrants chaque semaine et estime que **8.000** autres passent sans entrave. Soit un total estimé de **12.000 entrées** par mois ;

- Soit une tendance d'entrées dans les Pyrénées-Orientales de l'ordre de **144.000** en projection annuelle.

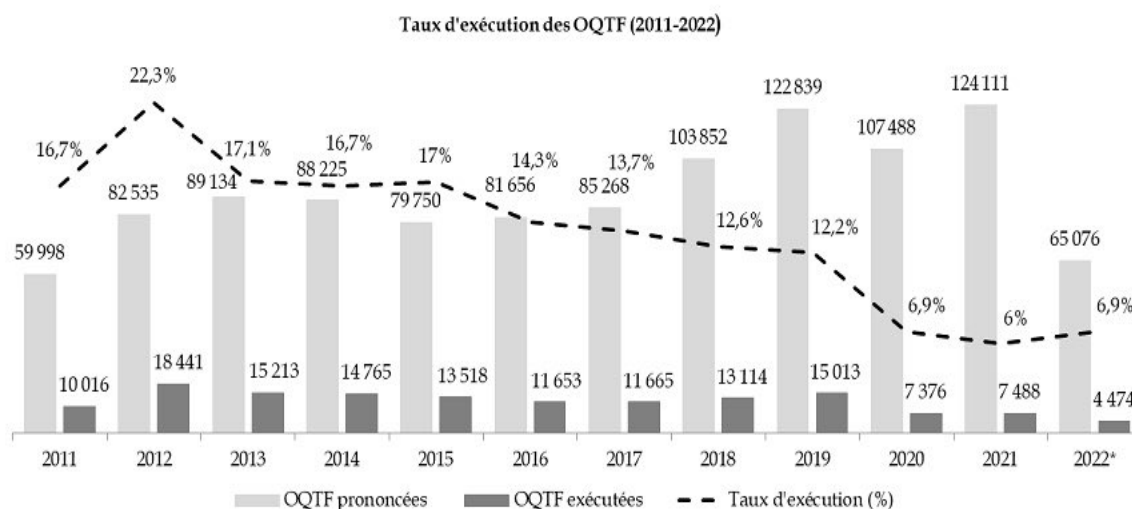
SOIT UNE TENDANCE TOTALE ACTUELLE DE :

- **204.000 entrées annuelles** pour Montgenèvre et les Pyrénées-Orientales.

- Hors Vintimille (frontière italienne), Hendaye et aéroports.

Ces estimations qui résultent des responsables locaux permettent d'estimer que les différents chiffres officiels de l'immigration clandestine en France sont assez largement sous-estimés.

OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS (OQTF)



→ A noter qu'en 2007 les taux d'exécutions des OQTF n'étaient que de 3,9%²⁵.

MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS

- **En 2023**, le coût des mineurs non accompagnés (MNA) risque de s'élever à plus de **2 milliards d'euros** (+ 500 millions d'euros par rapport à 2022)²⁶.
- **En 2022**, **14.782** MNA ont été pris en charge, principalement originaires de la Côte d'Ivoire, de Guinée et de Tunisie²⁷ ;
- **Estimation pour 2023** : **40.000** MNA pris en charge²⁸ ;

→ Leur coût de prise en charge est tel que Martine Vassal, la vice-présidente de l'Assemblée des

départements de France, se dit « prête » à se mettre « hors la loi et à ne plus assurer l'accueil des MNA s'il faut sauver les missions essentielles de [s]a collectivité »²⁹.

LES EFFETS DE L'IMMIGRATION

Impact de l'immigration sur l'économie

- **En 2021**, le taux de chômage des immigrés est de **13%** contre **7%** pour ceux sans ascendance migratoire directe³⁰.
- **Le coût de l'immigration en France** est estimée à **53,9 milliards d'euros** en 2023³¹ d'après une étude de *Contribuables Associés*.
- En moyenne, une augmentation de **1%** du nombre de travailleurs lié à l'immigration entraîne une baisse des salaires des ouvriers non-qualifiés natifs de presque **1%** (0,99%), et augmente le salaire des managers de **0,13%**³².

²⁵ Article [franceinfo](https://www.franceinfo.fr/13/09/2023), 13/09/2023.

Graphique : Commission des lois à partir des données transmises par le ministère de l'intérieur, tiré de l'avis n° 121 (2022-2023), Sénat.

²⁶ *L'Assemblée des départements de France*, 19/10/2023.

²⁷ Ministère de la Justice, « *Mineurs non accompagnés, Rapport annuel d'activité 2022* ».

²⁸ Estimation de Martine Vassal dans *Le Figaro*, 07/11/2023.

²⁹ *Le Figaro*, 07/11/2023.

³⁰ *Insee*, 2023.





³¹ Étude de Jean-Paul Gourévitch pour *Contribuables Associés*, *Le Figaro*, 24/08/2023.

³² *SciencePo-OFCE working paper*, N°20/2021.

**« Sur 100.000 créations
d'autoentreprises par
an,
nous considérons
qu'à peu près la moitié
sont [créées par des
migrants en situation
irrégulière] »**

Gérald Darmanin
Ministre de l'Intérieur
Sénat, 30/11/2023

Logements sociaux et immigration

-  49% des ménages immigrés algériens sont locataires HLM ;
-  48% des ménages immigrés d'Afrique subsaharienne sont locataires HLM ;
-  45% des ménages immigrés marocains sont locataires HLM ;
-  13% ménages « natifs » (non-immigrés)³³ sont locataires HLM.

Immigration et insécurité

En France

- **En 2023**, environ 27% des détenus sont étrangers³⁴.
- **En 2022**, les taux de mis en cause des ressortissants africains sont par exemple **3 fois** et **11 fois** plus élevés que ceux des Français pour les violences sexuelles et les vols violents³⁵.

³³ Ministère de l'Intérieur et INSEE, recensement de la population en 2018, exploitation complémentaire

³⁴ [Statista](#).

³⁵ [Ministère de l'Intérieur](#), 28/09/2023.

• **Part des étrangers dans la délinquance à Paris** sur les six premiers mois de 2022³⁶ :

- 48% de la délinquance globale ;
- 70,4% des vols avec violences ;
- 75,6% des vols simples³⁷.

Ailleurs en Europe :

En Suisse

- **En 2022**, alors que les étrangers ne représentent que 26% de la population résidente, ils sont responsables de :
 - 44% des homicides ;
 - 47% des viols ;
 - 41% des viols violents ;
 - 45% des agressions³⁸.

En Italie

- **Sur la période 2018-2021**, alors que les étrangers ne représentent que 8% de la population résidente, ils sont responsables de :
 - 28% des homicides et tentatives d'homicides ;
 - 41% des viols ;
 - 33% des coups et blessures ;
 - 49% des cambriolages³⁹.

En Allemagne

- **Sur la période 2017-2021**, alors que les étrangers ne représentent que 11% de la population résidente, ils sont responsables de :
 - 42% des homicides ;
 - 37% des viols ;
 - 32% des coups et blessures ;
 - 39% des cambriolages⁴⁰.

³⁶ [Le Monde](#), 31/10/2022.

³⁷ [20 Minutes](#), 29/10/2022.

³⁸ [Marc Vanguard](#), [X \(ex-Twitter\)](#)

³⁹ [Marc Vanguard](#), [X \(ex-Twitter\)](#)

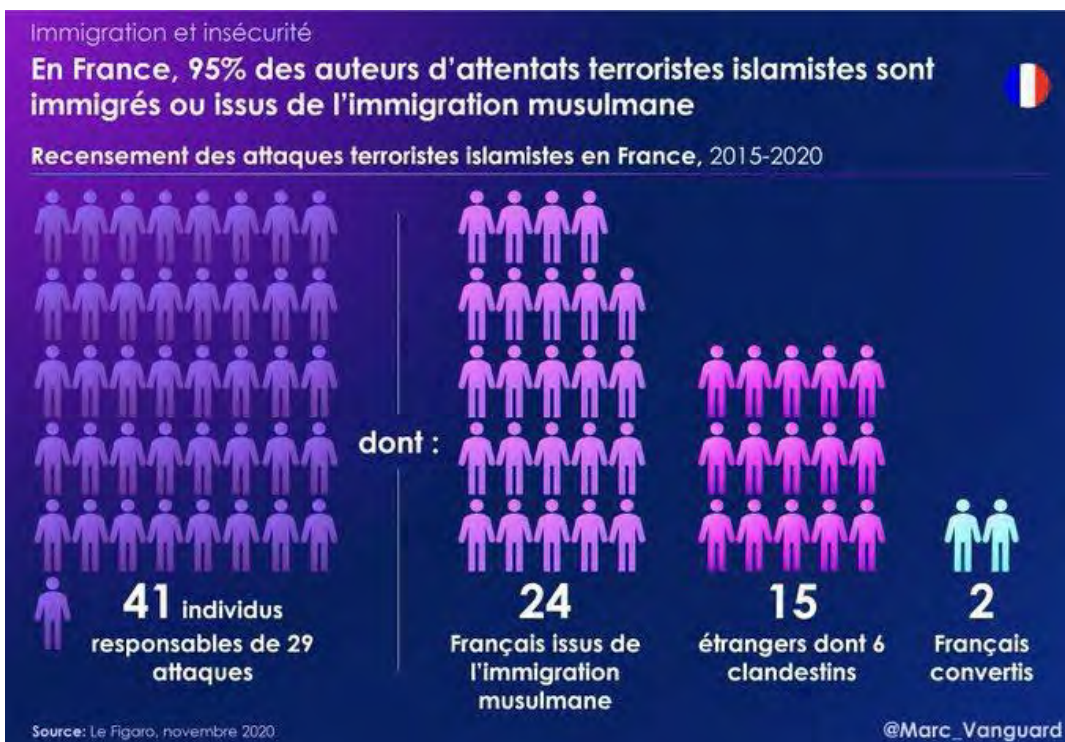
⁴⁰ [Marc Vanguard](#), [X \(ex-Twitter\)](#)

Immigration et terrorisme

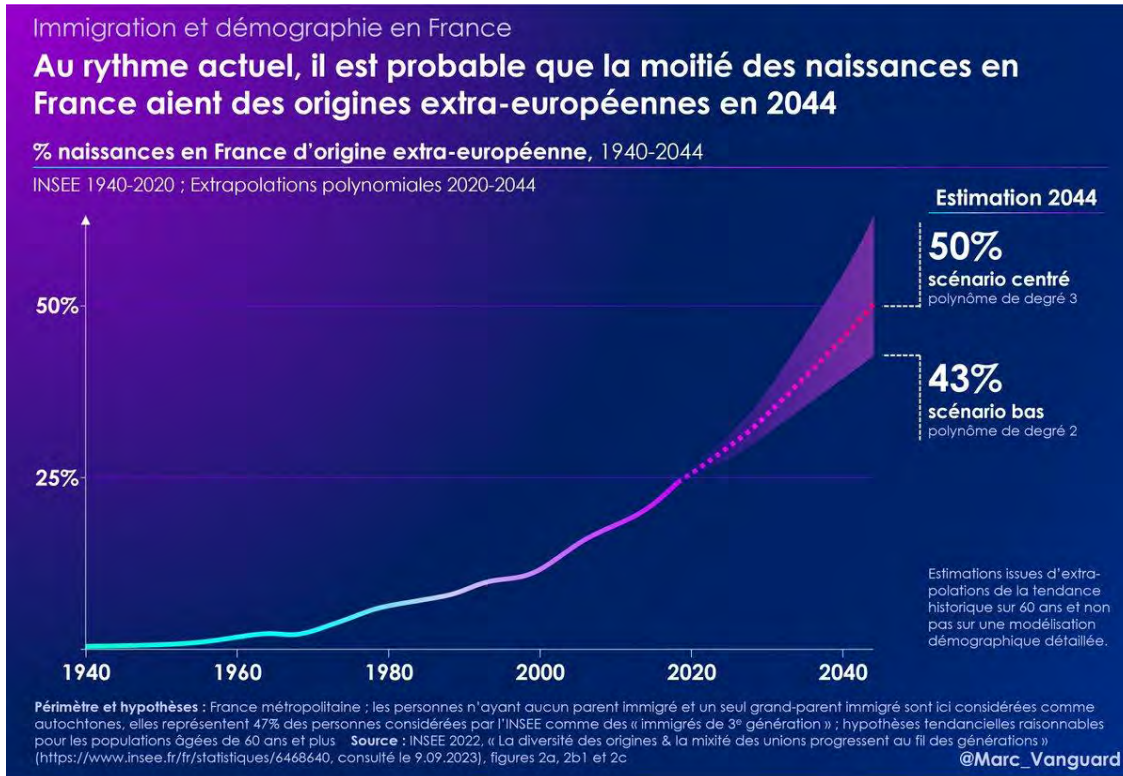
**Lorsque l'on parle
d'immigration aux
Français, ils pensent le
plus à l'insécurité/la
violence et à l'islamisme**

Sondage BVA pour la Fondation Jean Jaurès
février 2023

- **À noter** que 63% des terroristes islamistes de ces dernières années sont français. Mais 58% de ces français sont des descendants d'immigrés issus de pays musulmans



Annexe 1



Dossiers/Interviews

Anne-Marie Le Pourhiet : « L'État de droit ne désigne plus en réalité que "des tas de droits" et l'on a transformé les citoyens en ayant-droits »



Anne-Marie Le Pourhiet

Constitutionnaliste

Professeur émérite

de droit public à l'Université de Rennes

CRSI. A la suite de l'attentat islamiste à Bruxelles le 17 octobre, Emmanuel Macron a déclaré que la « vulnérabilité » allait de pair « avec nos démocraties » et a martelé : « Nous devons vivre dans une société de vigilance [...] Jamais dans un état de droit il ne sera possible d'avoir un système où le risque terroriste est éradiqué totalement. »⁴¹. L'État de droit empêcherait donc l'État de défendre ses citoyens ?

Non, bien sûr. L'État de droit est une notion formelle simplement synonyme de hiérarchie des normes et de sécurité juridique. Sur le fond, il suffit que les décisions prises par l'administration respectent les normes supérieures. Le problème est que l'on met désormais dans ces normes supérieures la jurisprudence de cours européennes ou nationales qui « inventent » par interprétation des principes ou règles qui ne figurent pas dans les textes adoptés ou ratifiés, c'est-à-dire que ce sont en réalité ces grands juges

qui nous « gouvernement » et qui, au nom des « droits » individuels, brident les attributions régaliennes des autorités politiques et désarment les États-nations. L'État de droit ne désigne plus en réalité que « des tas de droits » et l'on a transformé les citoyens en ayant-droits.

Ce que veut sans doute dire ici le président Macron c'est ce que pour éradiquer « totalement » le terrorisme, il faudrait sans doute un régime également « totalitaire », qui est lui-même une autre forme de terrorisme. Le risque zéro est effectivement impossible dans une société libérale. J'ai entendu un jour dans un colloque à Pointe-à-Pitre un spécialiste de la prévention des risques majeurs qui voulait éliminer tout risque de nos vies en nous mettant sous cloche. Son discours était effrayant et l'on se prenait à préférer le chaos à son ordre « total ». La lutte contre le terrorisme nécessite des moyens juridiques exceptionnels dont nous ne sommes pas dépourvus, mais face à un problème largement transnational il est vrai que le risque zéro n'existe pas.

⁴¹ Emmanuel Macron lors de la conférence de presse à Tirana du Premier ministre d'Albanie Edi Rama - 17 octobre 2023.

Le nouveau statut de la Corse proposé par le Président préfigure-t-il une République française plus morcelée ?

La France est déjà largement morcelée par le communautarisme et je constate d'ailleurs que le terme « *communautés* » qui était autrefois imprononçable puisqu'inconstitutionnel et parfaitement contraire aux principes républicains, est désormais abondamment utilisé par les autorités politiques et les médias. On ne parle plus que de communautés : juive, musulmane, LGBT+, Rom, etc...

Le président Macron avait déjà cédé aux nationalistes sur l'inscription de la spécificité corse dans la constitution, mais son projet de 2019, repris en 2020, ne mentionnait que « *l'insularité et les caractéristiques géographiques, économiques ou sociales* ». Cette fois, à la faveur de violences insulaires consécutives au meurtre en prison de l'assassin d'un préfet de la République, il a expressément indiqué que le nouveau statut doit répondre à la « *quête de reconnaissance indispensable* » d'une « *communauté insulaire, historique, linguistique et culturelle* », et permettre à la Corse de « *conserver son âme et son identité* », la langue corse devant notamment être « *mieux enseignée et placée au cœur de la vie de chaque Corse* ». La rupture est claire. On n'invoque plus des critères géographiques objectifs mais des critères identitaires ethno-culturels parfaitement subjectifs. C'est bien le micro-nationalisme ethnique qu'il s'agit d'inscrire dans la Constitution en violation flagrante de principes fondamentaux qui, selon la synthèse constante du Conseil constitutionnel « *s'opposent à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance* ». La finalité de tout cela est évidemment d'écartier à l'avenir toute possibilité de censure du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État sur les privilèges statutaires, juridiques, sociaux et fiscaux qui vont être autorisés par le législateur puis décidés par les élus insulaires.

Cela pourrait-il ouvrir la porte à moyen terme à la question de la partition de certains territoires ?

L'on sait très bien que les revendications territoriales ne s'arrêtent jamais pour la bonne et simple raison que les statuts dérogatoires accordés ne font jamais qu'aggraver les problèmes de sociétés ainsi livrées à l'arbitraire de potentats locaux aux comportements clientélistes et féodaux. J'ai vu Outre-mer se succéder toutes les réformes possibles sans que jamais rien ne réussisse mais on réclame toujours plus d'autonomie ... Bien entendu les autres collectivités identitaires vont demander la même chose que la Corse, et le président du Conseil régional de Bretagne s'est aussitôt déclaré candidat ! C'était prévisible : comment dire aux Bretons que leur géographie, leur identité, leur histoire, leur langue et leur culture ne mériteraient pas le même traitement que celles des Corses ?

Pour Thibault de Montbrial "un choc d'autorité est nécessaire". Sur la question migratoire par exemple, la France est tenue par des conventions internationales, comme la CEDH, qui font primer les libertés individuelles sur l'intérêt général. Que faut-il faire pour rétablir le pouvoir effectif de l'Etat ?

La CEDH n'est qu'une partie du problème, je vous rappelle que c'est le Traité d'Amsterdam, consolidé par celui de Lisbonne qui a transféré à l'Union les compétences en matière d'asile et d'immigration de telle sorte que c'est le droit de l'Union (qui incorpore d'ailleurs la CEDH) qui nous contraint le plus. C'est, par exemple, la Cour de justice de l'Union qui a interprété la directive-retour de 2008 de telle sorte que nous ne puissions plus sanctionner pénalement le séjour irrégulier sur le territoire national. Or, sans procédure pénale, pas de garde à vue, donc pas de possibilité d'arrêter le migrant irrégulier et de le mettre en détention avant refoulement. Ensuite, il y a bien sûr la jurisprudence de la CEDH qui nous met des bâtons dans les roues en matière d'expulsion en invoquant le fameux « *droit à une vie privée et familiale* ».

Mais nous pouvons parfaitement ignorer les décisions particulières de la CEDH qui n'a pas le pouvoir d'annuler les arrêtés d'expulsion ni les OQT et se borne donc à « condamner » la France. Le ministre de l'intérieur vient d'ailleurs récemment d'ignorer une décision de la CEDH. Le problème le plus important réside dans nos juridictions nationales qui font primer le droit européen textuel et jurisprudentiel sur la loi française de telle sorte que c'est le juge administratif français lui-même qui suspend ou annule nos décisions internes au motif qu'elles sont contraires au droit européen. Le principal obstacle réside en réalité dans l'application du droit européen par nos juridictions internes. Ce sont nos propres juges qui sont les freins les plus efficaces à l'exercice de nos attributions régaliennes et n'hésitent pas à écarter l'application de la loi interne pour faire prévaloir la jurisprudence européenne. Sans compter le Conseil constitutionnel qui, en 2018, a interdit de sanctionner pénalement l'aide aux migrants illégaux au nom d'un « principe de fraternité » qu'il a prétendu extraire de la devise de la République ! C'est pour cela qu'il faudrait introduire un « bouclier constitutionnel » à l'allemande permettant de faire prévaloir la loi nationale postérieure sur la norme européenne antérieure.

Certains responsables politiques semblent effrayés par le vote des citoyens concernant l'immigration. Ce qui laisse à penser que la volonté nationale est bridée. « Je crois qu'en France la meilleure cour suprême c'est le peuple et que, lorsqu'il y a divergence ou impossibilité d'accorder le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, ou bien lorsque le pouvoir législatif ne parvient pas à dégager une majorité [...] le meilleur arbitre est alors le peuple. Il faut se résoudre à demander au peuple de trancher. C'est cela le vrai fonctionnement de la démocratie »⁴².

Que vous inspirent ces mots du général de Gaulle ?

⁴² Charles de Gaulle, « Conférence de presse tenue à la maison de la résistance alliée – 1er octobre 1948 », DM, II, p. 220.

Je suis bien d'accord. L'article 3 de la Constitution est formel : la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. C'est limpide. Depuis le référendum négatif de 2005, nos gouvernants ont pris les verdicts populaires en horreur et l'on accumule les prétextes pour les éviter quand on ne s'assoit pas carrément sur les résultats.

Je pense ainsi qu'il est absolument faux de prétendre que l'article 11 actuel de notre constitution qui vise les réformes relatives à la politique « sociale » de la Nation exclurait du référendum les « questions de société » comme l'immigration, l'IVG ou l'euthanasie. C'est une interprétation fallacieuse de juristes et politiciens qui ne veulent surtout pas qu'il y ait de référendum sur ces sujets. Le terme « social » est suffisamment large pour englober l'immigration, il n'est pas nécessaire de réviser l'article 11 d'abord pour en organiser un, c'est un pieux mensonge. Le président Macron pourrait fort bien soumettre directement un projet de loi sur l'immigration au

La stratégie des Frères musulmans en Europe

Depuis les massacres de civils israéliens commis par le Hamas le 7 octobre 2023, les Frères musulmans sont sur toutes les lèvres. Le Hamas, organisation terroriste islamiste, est en effet issue de cette Confrérie sunnite. Le 16 octobre, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a affirmé que le footballeur Karim Benzema était « en lien » avec les Frères musulmans. Ce dernier, installé en Arabie Saoudite, a créé la polémique en apportant son soutien aux habitants de Gaza, « victimes une fois de plus de ces bombardements injustes qui n'épargnent ni femmes ni enfants », sans par ailleurs dénoncer les actes terroristes du Hamas.

Qu'est-ce que les Frères musulmans ?

Le 28 juillet 2007, dans une vidéo intitulée "Islam Muslims will conquer and rule Europe", Youssouf Al-Qaradawi, tête pensante des Frères musulmans et Président du Conseil européen de la fatwa et de la recherche (CEFR), déclarait que « *la conquête de Rome, la conquête de l'Italie et de l'Europe, signifie que l'islam reviendra une nouvelle fois en Europe. Est-ce que cela veut dire que cette conquête se fera par la guerre ? Non, ce n'est pas nécessaire. Il y a une conquête pacifique, et la conquête pacifique est un des principes de cette religion. Je prévois que l'islam reviendra en Europe sans le recours à l'épée. Cela se fera par la prédication et les idées.* »

En 1928 quatre ans après l'abolition du califat ottoman, dans une Egypte "dé-islamisée" par le protectorat britannique, Hassan Al-Banna, grand-père de Tariq Ramadan, décide de créer près du Caire une organisation sociale, la Société des Frères musulmans. Elle vise à contrer l'influence occidentale perçue comme une menace pour l'islam et de rétablir un État islamique. Il conçoit

la Confrérie comme une sorte de Califat virtuel, dont la devise est : "Allah est notre but, le prophète notre guide, le coran notre constitution, le djihad notre voie, le martyre notre plus grande espérance". Pendant vingt ans, l'organisation va à la fois soutenir la lutte armée tout en la condamnant, s'immiscer dans la politique au Moyen-Orient. Elle est dissoute plusieurs fois par le Pouvoir Egyptien (1948, 1954). Pourchassés, les Frères musulmans finissent par s'implanter en Europe dans les années 1960, terre jugée plus clémente et accueillante que leur terre natale.

Stratégie et modes d'actions

Si leur idéologie est totalitaire, les Frères musulmans sont pragmatiques et patients. Leur stratégie s'inspire des procédés de l'hégémonie culturelle chers à Antonio Gramsci : pour contrôler une société dans son ensemble il faut d'abord subvertir la culture (la société civile) afin d'obtenir le contrôle de la société politique.

Ils analysent les faiblesses des sociétés, recherchent les contradictions internes et les utilisent pour faire

progresser leur projet : pauvreté de certaines communautés musulmanes, juridisme des droits de l'Homme, tolérance des sociétés occidentales, déchristianisation des populations... Dans ce cadre, le recours au double discours est presque permanent : victimisation, dénonciation d'une prétendue islamophobie, etc. La diffusion de leur *soft power* passe par l'utilisation de puissants relais d'opinion plus ou moins acquis à leur cause, tels que des hommes politiques, des intellectuels, des influenceurs, des sportifs. Ce qui permet d'obtenir sympathie et respectabilité aux yeux de décideurs politiques occidentaux ne connaissant en général que peu ou pas du tout l'islam et l'islamisme.

La stratégie des Frères musulmans en Europe s'inscrit sur le long terme. Ils misent davantage sur le combat culturel, le social, et la démographie que sur le djihad armé. Ils s'appuient sur l'éducation (islamiser la base), les actions sociales (gagner les cœurs), l'activisme politique et judiciaire (pérenniser leur présence et se rendre indispensable), la victimisation au travers de l'islamophobie (les coupeurs de têtes/les coupeurs de langues) et la collecte de fonds (UE, ONG, etc.).

Ces modes d'actions s'inscrivent pleinement dans le Frérisme, que Florence Bergeaud-Blackler, auteure du *Frérisme et ses réseaux* (Odile Jacob, février 2023), décrit comme un « système d'action » qui « a pour mission de conduire toutes les tendances religieuses djihadistes, salafistes orthopraxiques et modernistes vers l'accomplissement de la prophétie califale. C'est un dispositif stratégique dont l'unique but est de mettre en marche, guider, encadrer le "mouvement islamique" vers la société islamique

mondiale et universelle, qui est pour lui le seul futur possible »⁴³.

Quelques chiffres :

France

- 79% des Français (+ 11 pts en une semaine) estiment que le conflit entre le Hamas et Israël représente un risque de tensions dans le pays.
- 81% des Français soutiennent que "le Hamas est un groupe terroriste"⁴⁴.

UE

- **Au cours des dix dernières années**, plus de **200 millions d'euros** de financements provenant de fonds publics européens et internationaux ont été alloués à des projets impliquant des ONG associées au FPLP, une entité considérée comme une organisation terroriste par l'Union européenne⁴⁵.
- **Entre 2007 et 2019**, l'UE a subventionné à hauteur de **40 millions d'euros** l'ONG islamiste proche des Frères musulmans, Islamic Relief Worldwide⁴⁶.

⁴³<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/florence-bergeaud-blackler-l-ue-finance-des-associations-islamistes-a-hauteur-de-dizaines-de-millions-d-euros-20230308>

⁴⁴ Institut Elabe pour BFMTV (25/10/2023).

⁴⁵ NGO Monitor

<https://www.lefigaro.fr/vox/monde/hamas-freres-musulmans-union-europeenne-les-liaisons-dangereuses-20231016>

⁴⁶ Rapport de l'ECR Group, 10/2021.

Florence Bergeaud-Blackler : « Le religieux est un impensé pour les dirigeants et bon nombre d'intellectuels occidentaux »



Florence Bergeaud-Blackler

Membre du comité Stratégique du CRSI

Auteure du livre "Le Frérisme et ses réseaux" (Odile Jacob, février 2023)

Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure (CRSI). Comment ont réagi les réseaux Fréristes en Europe à la suite des massacres perpétrés en Israël par le Hamas le 7 octobre dernier ?

Les Frères musulmans, canal historique, à savoir "Musulmans de France", restent prudents et font profil bas. En effet, la branche legaliste, à la différence des qutbistes (Sayyid El-Qutb) qui privilégient le djihad armé, évite d'être trop exposé politiquement par crainte de répercussions sur leurs activités. Ce qui n'exclut pas de timides appels à la paix teintés d'anti-sionisme. A noter que depuis l'intensification des frappes et les incursions de l'armée israélienne à Gaza, les messages sont de plus en plus explicites.

Accuser l'accusateur est devenu un réflexe pavlovien chez les Fréristes et islamistes en général. On imite systématiquement l'ennemi. On lui retourne son accusation. Il n'est plus nécessaire de réfléchir sur les termes du débat, il suffit

simplement de les renverser et d'en dénoncer une prétendue islamophobie.

Même le recteur de la grande mosquée de Paris, Chemseddine Hafiz, s'en est fait l'écho dans un récent communiqué de presse. Il parle ainsi d'une « nouvelle agression meurtrière israélienne » ; considère « la résistance du peuple palestinien comme légitime » et dénonce l'utilisation de la date du 7 octobre « pour attiser l'islamophobie et la haine envers les musulmans ».

Les Fréristes utilisent également les influenceurs comme des relais de leur idéologie. De quoi l'affaire Karim Benzema est-il le nom ?

Les Frères musulmans dans les pays musulmans, islamisent par le bas. Dans les démocraties libérales, ils islamisent par le haut en utilisant notamment des influenceurs. Les Frères musulmans n'ont pas de charisme et ne se montrent pas. Au-delà de ce premier cercle, il y a un deuxième cercle constitué des affiliés, dont font partie des ambassadeurs aux millions de "followers" tels que Karim Benzema ou

le chanteur Médine. Ces derniers sont élevés en tant qu'ambassadeur de l'islam, un "titre" prestigieux, et relaient leurs messages à la communauté. Pour autant, je ne pense pas que Karim Benzema soit l'un des leurs.

En quoi les actions du Hamas, organisation créée par les Frères musulmans, s'inscrit pleinement dans la stratégie Frériste ?

Pour cela, il faut lire la charte du Hamas de 1988, véritable manifeste d'un mouvement programmatique. Ils y assument d'être l'une des ailes des Frères musulmans. La Confrérie est décrite comme « *le plus important des mouvements islamiques de l'époque moderne ; il se distingue par la profondeur de son mode de compréhension, la précision de son mode de représentation et l'universalisme parfait des concepts islamiques qui s'appliquent à l'ensemble des domaines de la vie, aux représentations et aux croyances, à la politique et à l'économie, à l'éducation et à la vie sociale, au judiciaire et à l'exécutif, à la mission et à l'enseignement, à l'art et à l'information, à ce qui est caché comme à ce qui est manifeste et à tous les autres domaines de la vie.* »

Par ailleurs, les déclarations des cadres du Hamas s'inscrivent pleinement dans la "wasatiyyah", idéologie issue des Frères musulmans. De l'arabe "wasat" (moyen, modéré, ou juste), le terme signifie la voie du juste milieu entre laïcité et extrémisme. Ce qui leur permet de faire croire aux Occidentaux qu'ils sont moins extrêmes que les autres courants islamistes tout en faisant agir des branches armées. Je n'en crois pas un mot.

Ils parlent le double langage, parce que les Occidentaux ne croient qu'au langage. Les Frères musulmans ne sont pas dans les règles du jeu de la diplomatie, puisqu'ils ne croient pas aux droits de

l'homme, mais aux droits de dieu. Pour le dire autrement, ils ne sont comptables que d'un système "divin" et non d'un système "humain" qu'ils ne reconnaissent pas. C'est pour cette raison qu'ils mentent constamment.

L'Université Al-Azhar, institution sunnite qui fait autorité, a appelé les musulmans à s'unir face au « soutien occidental inhumain à la violation de tous les droits palestiniens par l'État d'occupation israélien ». Comment expliquez-vous la difficulté qu'ont certaines personnalités publiques occidentales à identifier la nature civilisationnelle et religieuse du conflit entre le Hamas et Israël ?

Tout d'abord, il convient de rappeler que les pays arabes et musulmans se fichent pas mal des massacres de Palestiniens en Syrie et en Jordanie ; l'Égypte refuse d'accueillir des réfugiés gazaouis ; Les riches pays musulmans de la péninsule arabique ne mettent pas en place de ponts humanitaires, etc. Ce n'est donc pas un conflit territorial. Cela étant dit, il y a des implications politiques fortes.

En Occident, nos analystes n'ont pas été formés à prendre en compte la dimension religieuse. Cela s'expliquant entre autres par l'influence marxisme qui estime que ce n'est qu'un opium du peuple. Or, cette dimension est fortement mobilisatrice. En termes islamiques, le religieux implique le salut collectif - instauration du Califat - et individuel - se sauver lors du jugement dernier. Toutes les actions sont tournées vers le salut. Cette dimension est quotidiennement présente chez les musulmans pratiquants.

Le religieux est donc un impensé pour les dirigeants et bon nombre d'intellectuels occidentaux, alors qu'il

ne l'est pas dans la bouche de dirigeants musulmans. Pour eux, les mouvements religieux sont des mouvements politiques. En tant qu'anthropologue, j'essaye d'expliquer la dimension religieuse et civilisationnelle à ce conflit. Pour eux, la guerre de civilisation, à la manière de Samuel Huntington, ils la mènent depuis la fin du XIXe siècle. A l'image du président turc, Recep Tayyip Erdoğan, qui a récemment déclaré en faisant allusion à la guerre entre Israël et le Hamas : « *L'Occident, voulez-vous reprendre le combat entre la Croix et le Croissant ?* ».

Quel regard portez-vous sur l'action de l'UE dans ce conflit ?

L'UE gesticule comme d'habitude. Les pays de l'UE ne forment pas un front commun. Il serait plus juste

de parler de désunion. A titre d'exemple, La France est le seul pays de l'UE à reconnaître l'anti-sionisme comme un anti-sémitisme. Elle est d'ailleurs fortement critiquée pour cela.

Concernant les financements accordés par la Commission européenne à des organisations islamistes ou fréristes, il convient de rappeler que cela n'émane pas directement de la volonté des Etats membres. La Commission se laisse influencer par un faisceau d'organisations islamistes rompues au lobbying européen. Tant que les États n'imposent pas de règles strictes, la Commission continuera à être influencée et donc à financer des mouvements islamistes, dont l'université islamique à Gaza fondée par les Frères musulmans.

Louise El Yafi : « Sans les femmes, jamais le Califat n'aurait existé »



Louise El Yafi

Juriste

Auteure de "Lettre à ma génération – La jeunesse face aux extrêmes" (2022, Observatoire)

Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure (CRSI). Qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser au djihadisme puis à analyser le djihadisme "au féminin" ?

On entend souvent parler à raison de l'invisibilisation des femmes dans de nombreux aspects du quotidien, de la vie en entreprise à l'espace public, or la chose est toute aussi vraie concernant la violence dont elles peuvent se rendre coupables.

Historiquement, la femme ayant été dépourvue pendant longtemps de personnalité juridique autonome, ses actions même violentes n'étaient pas reconnues en tant que telles. Non seulement, la femme n'était pas considérée comme pouvant être meneuse d'actions violentes mais même lorsqu'elle y participait, elle n'était que très rarement recherchée et interpellée car difficilement identifiable.

De nos jours, un certain militantisme se montre particulièrement sélectif quant aux notions de "bourreaux" et de "victimes".

Les hommes font naturellement partie des premiers et les femmes ne peuvent être que les secondes.

Par ailleurs, ce même militantisme va parfois jusqu'à sélectionner qui peut être victime

parmi les femmes. On a par exemple très peu voire pas du tout entendu certaines militantes s'offusquer de la barbarie perpétrée par le Hamas le 7 octobre dernier à l'encontre de femmes israéliennes.

L'ensemble de ces éléments fait qu'il existe encore aujourd'hui un travail d'étude extraordinaire à accomplir sur le sujet de la violence féminine.

Si l'islamisme n'est qu'une partie de ce phénomène, elle est aussi probablement l'une des plus intéressantes actuellement.

En effet, alors même que cette idéologie sévit sur notre territoire depuis désormais plusieurs décennies et que les femmes y ont eu un rôle fondamental dès ses prémices, il a fallu attendre que quatre femmes tentent de faire exploser une voiture aux abords de Notre Dame de Paris en 2016 pour que les autorités prennent enfin en compte le rôle des femmes dans le terrorisme islamiste.

C'est très simple, par naïveté mais aussi probablement par sexisme, c'est la moitié du phénomène islamiste qui est passé sous les radars des autorités.

Vous dites que les femmes sont généralement plus rigoristes, plus violentes idéologiquement que les hommes, car elles maîtrisent mieux les textes. Comment l'expliquez-vous ?

On a trop longtemps sous-estimé la priorité donnée à l'éducation par les islamistes. Parce que de nombreux hommes radicalisés n'étaient que peu voire pas diplômés et/ou étaient en échec socio-économique, on a trop longtemps considéré que leur radicalisation ne pouvait être le fruit d'une intellectualisation.

Or un grand nombre d'entre eux, parfois parmi les plus dangereux, se sont en fait très rapidement transformés en de véritables érudits en matière de textes islamiques.

Ce fut encore plus le cas pour les femmes. Il a été faussement et trop longtemps considéré que parce que l'idéologie islamiste infériorise les femmes, alors elle ne leur donne aucun rôle si ce n'est d'être des ventres. C'est parfaitement faux.

Contrairement à une idée reçue, l'Islam, dès ses premières heures au temps du Prophète, prônait le savoir et l'éducation des femmes. Mahomet était entouré de nombreuses femmes dont il avait parfaitement compris l'influence qu'elles pouvaient avoir sur leur entourage. Un certain nombre d'entre elles ont d'ailleurs très largement contribué à la propagation de la parole du Prophète, son épouse Aïcha notamment.

Ce rôle de transmission a été et est encore aujourd'hui très largement instrumentalisé par les islamistes. Les hommes étant plus dominants dans l'espace public et les femmes plus autonomes dans l'espace privé, elles sont non seulement moins visibles mais aussi moins surveillées. Qu'ils s'agissent d'un phénomène neurologique ou sociétal, elles sont aussi plus diplômées que les hommes et plus consciencieuses et studieuses qu'eux. Elles sont également souvent en première ligne dans l'éducation des enfants.

Tout cela leur donne donc un avantage indéniable sur les hommes pour transmettre au mieux l'idéologie radicale. Aux autres femmes, à leurs enfants mais aussi aux hommes.

Cela se confirme sur les réseaux sociaux où un certain nombre "d'influenceuses" s'arrogent un statut de "scientifiques" en matière de doctrine islamique. Elles sont d'ailleurs particulièrement suivies et leur savoir est le plus souvent respecté, même par les hommes.

Autre phénomène, mes recherches m'ont montré qu'au sein de nombreux couples, la femme était souvent celle qui quittait son conjoint car elle ne le considérait pas comme étant un "assez bon musulman" dans sa pratique. Autrement dit, dans le couple, la femme peut en effet être la plus rigoriste des deux.

Vous réfutez avec vigueur le postulat suivant : les femmes seraient des victimes par essence. Une chercheuse en psychologie Sylvie Chokrom explique le terrorisme par le fait que les hommes ont plus tendance à être violent que les femmes. En cause : des différences neurologiques notables entre les deux sexes, etc. Pouvez-vous développer ?

Qu'il existe des différences neurologiques ou sociétales ainsi que des parcours individuels particuliers qui peuvent différer selon le sexe de l'individu cela est un fait.

Mais considérer que le terrorisme ne serait qu'un phénomène masculin au sein duquel les hommes seraient les "méchants" et les femmes les "gentilles" relève soit d'une certaine crédulité soit d'une grande paresse intellectuelle.

Non seulement ce postulat est sexiste, à l'égard des femmes comme des hommes, mais il est complètement faux en ce qu'il résulte d'une incompréhension totale du phénomène djihadiste.

Cette chercheuse croit probablement, mais elle n'est pas la seule, que le terrorisme ne consisterait qu'en des actes de violence physique.

Or le jihad consistant en "l'effort accompli dans la voie de Dieu", il ne correspond pas seulement à une violence par l'épée mais aussi et même surtout à une violence par l'esprit. Ainsi, avant d'être armé, le jihadisme est avant tout idéologique. C'est même sa plus grande force,

C'est là que les femmes ont un rôle fondamental à jouer. Si l'idéologie islamiste leur interdit en principe de prendre physiquement les armes (sauf en cas de légitime défense), elle les enjoint en revanche à les prendre intellectuellement. La femme est ainsi l'un des plus grands bras armés intellectuels qui soit chez les jihado-salafistes.

C'est en cela que le rôle des femmes a été aussi important au sein de l'Etat Islamique. Le mouvement a en effet très tôt mis en place une immense propagande dédiée à un public féminin. Si l'objectif était bien sûr d'avoir un maximum de "ventres" pour engendrer les lionceaux du Califat et développer ainsi la "Oumma" ("La communauté" en arabe), l'idée était aussi et surtout de promouvoir l'éducation de ces derniers par des mères parfaitement connaisseuses de l'idéologie. J'insiste. Sans les femmes, jamais le Califat n'aurait existé.

Par ailleurs, il serait aussi faux de croire que parce que les islamistes interdisent aux femmes de combattre, ces dernières n'en ont pas envie. Au contraire, à Raqqa de nombreuses femmes ont fréquemment demandé aux instances dirigeantes de Daesh de les autoriser à partir au combat comme les hommes et nombreuses furent celles qui se retrouvèrent déçues de ne pas pouvoir aller tuer des "mécraents" au même titre que leurs maris.

Quelles sont les conséquences sur l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation islamistes ?

Encore une fois, en sous-estimant le rôle des femmes, nous avons manqué pas moins de la moitié du problème. C'est ce qui a conduit les autorités françaises à manquer l'activité d'un grand nombre de femmes dangereuses jusqu'au déclic général initié par la tentative d'attentat par un commando féminin en 2016.

Quelques exemples.

Mohamed Merah a en partie été radicalisé par sa grande sœur Souad, dont il est tout à fait possible qu'elle ait été au courant des projets meurtriers de son frère. A une époque où, avant l'attentat de 2011, les autorités étaient venues visiter son appartement, Souad Merah avait orchestré toute une mise en scène de sa vie et de son quotidien avec ses enfants afin de dissimuler sa radicalisation. Elle est partie sans trop d'encombres en Syrie en 2014 avec son mari et ses enfants et est a priori encore vivante aujourd'hui.

Un autre exemple est celui d'Hayat Boumeddiene, veuve d'Amedy Coulibaly, qui avant les attentats perpétrés par son époux en janvier 2015, avait réussi à bernier les autorités lors d'un contrôle routier.

Elle est considérée comme ayant été la plus radicalisée du couple et tout comme Souad Merah, elle a réussi à quitter la France pour la Syrie et est encore présumée vivante aujourd'hui.

Avez-vous des exemples de femmes djihadistes "excusées" ou qui ont vu leur peine amoindrie ?

Les médias ont longtemps été, et sont encore un peu aujourd'hui pour certains, particulièrement indulgents à l'égard des femmes radicalisées.

On lit souvent, dans le cas des femmes, des explications sur les raisons de leur radicalisation. Or, ces explications, si elles restent indispensables pour

comprendre le phénomène, sont souvent ignorées concernant les hommes mais utilisées comme faits justificatifs pour les femmes.

Par ailleurs, la justice n'excuse pas forcément plus les femmes que les hommes mais le fait est que les femmes, dans le terrorisme, se rendent coupables d'infractions moins graves et donc moins punies pénalement que les hommes.

Un homme qui revient de "zone" aura très probablement tué tandis qu'une revenante aura sûrement passé son séjour à s'occuper de la maisonnée et sera donc jugée pour association de malfaiteurs à caractère terroriste (AMT).

Néanmoins, une forme d'indulgence à l'égard des femmes persiste. Récemment, une femme de l'entourage du terroriste de Bir Hakeim a été relâchée de garde à vue. Que sa garde à vue prenne fin, c'est normal, c'est la loi. Mais pourquoi aucune autre décision n'est prise à son égard alors même que les soupçons d'AMT la concernant ne peuvent être que très fortes ?

Non seulement cette femme appartient à la sphère jihadiste - il est su qu'elle était proche du commando féminin de Notre Dame - mais elle avait même reçu une proposition de mariage récente de l'assaillant.

En aurait-il été de même avec un homme ?

Les femmes seraient donc motrices de l'expansion de l'islamisme. Nous connaissons tous les noms de plusieurs djihadistes français, mais aucune femme... Avez-vous des exemples de figures féminines du djihadisme ?

Autour de chaque djihadiste il y a au moins une femme. Une mère, une sœur, une conjointe, une amie. Rares sont celles qui ne jouent aucun rôle dans les activités de "leurs hommes".

Lorsque l'on retrace l'histoire du jihadisme français, il est fréquent de parler d'Olivier Corel, "l'émir blanc" d'Artigat qui a formé parmi nos jihadistes les plus connues, Fabien Clain et Mohamed Merah notamment. Pourtant, sa femme, tout autant radicalisée que lui et tout aussi active dans le recrutement et la formation des futurs terroristes, n'est que rarement citée.

Décédée de sa belle mort en avril dernier, Malika el Aroud, veuve de l'assassin du commandant Massoud, est une autre figure féminine extrêmement importante du jihadisme. Immense propagandiste depuis la Belgique, son livre Les soldats de lumières, est un classique de la sphère jihadiste.

J'ai également déjà cité Souad Merah, Hayat Boumedienne, le commando féminin de Notre Dame mais nombreuses sont les femmes encore très actives aujourd'hui sur les réseaux sociaux et qui contribuent à influencer et former les terroristes de demain.

Laurent Nicolas, ancien chef d'entreprise en Afrique sur les facteurs de l'immigration africaine : « C'est une fascination, une frénésie collective et une dystopie »



Laurent Nicolas

Ancien officier et fondateur d'une entreprise agro-industrielle en Afrique subsaharienne entre 2010 et 2018 employant près de 500 employés directs et des milliers indirects. Il nous livre son point de vue sur les facteurs favorisant l'immigration venant d'Afrique et en particulier d'Afrique Noire.

Pouvez-vous vous présenter succinctement et expliquer les raisons pour lesquelles vous avez décidé de fonder une entreprise agro-industrielle en Afrique de l'Ouest ?

A la base, il y avait l'identification d'un important déficit de production agricole et le poids financier des importations alimentaires sur ces pays. Ces importations ne cessent de progresser avec le boom démographique.

Les taux de natalité et de fécondité des pays d'Afrique francophone (hors Maghreb) sont plus élevés que dans le reste de l'Afrique. Le Niger détient par exemple le taux de fécondité le plus élevé au monde. Cette démographie mange les fruits de la croissance. Résultat, les conditions de vie des Africains francophones s'améliorent encore plus lentement qu'ailleurs.

Pour des raisons familiales je connaissais un peu l'Afrique et avait longuement vécu dans des pays musulmans. Et puis j'ai toujours considéré

qu'aller voir ce qui se passe de l'autre côté de la colline était le sel de la vie.

En tant que chef d'une entreprise agricole, vous avez pu apprécier de très près les problématiques des populations locales. Pouvez-vous développer ?

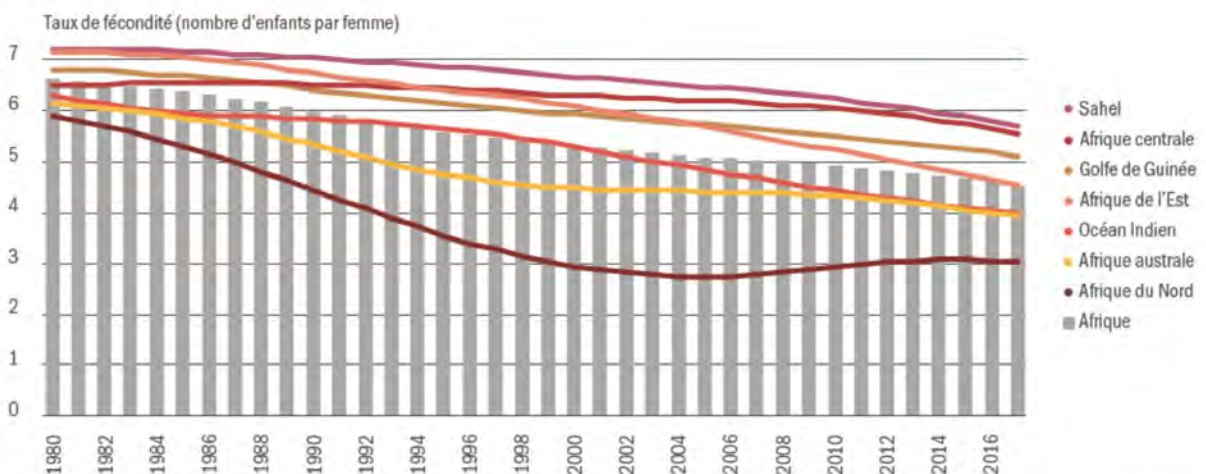
La première chose que j'ai véritablement découverte est le poids de la noblesse traditionnelle ou tribale dans les campagnes. Personne n'en parle. Celle-ci reste enfermée dans des schémas que l'on peut qualifier de féodaux, empêchant presque tout développement agricole ou économique autre que vivrier, avec des exceptions bien sûr. Cette noblesse cherche rarement à développer son "fief". Elle ne fait aucun calcul économique et préfère régner sur des paysans pauvres et marchander leurs votes. Les élus locaux sont leurs obligés. Les pouvoirs politiques ont rarement le courage de les confronter, malgré l'action positives de nombreux fonctionnaires. Je suis conscient que cette description est dérangeante.

La seconde est la transition musulmane. L'islam traditionnel, soufi, animiste et relativement ouvert, perd du terrain face aux pétrodollars du Qatar (autrefois l'Arabie) et l'action des Frères Musulmans soutenus en particulier par l'activisme turc, très présent en Afrique. Plusieurs de mes employés m'ont rapporté que l'imam de telle ou telle mosquée appelait régulièrement ses ouailles à faire le plus d'enfants possibles et à ne pas se soucier du surplus de bouches à nourrir ou de jeunes sans activité : ils pourront toujours aller en France et puis cela fera également plus de musulmans...

C'est une fascination, une frénésie collective et une dystopie. Ils perçoivent que la réalité doit être plus difficile que ce que l'on dit mais veulent presque tous venir en France : le miroir aux alouettes d'une vie facile véhiculée par la télévision et les réseaux sociaux.

Depuis quelques années s'est aussi imposé un discours revanchard dans les classes sociales plus aisées, du type "vous nous avez colonisés, cela nous donne le droit d'aller en France". Répondre que la France a le droit de décider qui elle accepte chez elle est devenu inaudible : "on vous accepte ici, donc c'est

■ L'évolution de la fécondité en Afrique



Source : Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde).

Note : En 2017, le taux de fécondité par femme était de 4,5⁴⁷. Il était de l'ordre de 4,18 en 2023, contre 4,36 en 2020, contre 4,86 en 2010 et 5,18 en 2000⁴⁸.

Lorsque vous discutiez avec les villageois, lorsqu'ils vous faisaient part de leur souhait d'émigrer en France ou Europe, quelles étaient les principales raisons invoquées ?

⁴⁷ AFD, 2021.

⁴⁸ Atlassocio, 28/06/2023

pareil !" alors qu'il n'y a que quelques centaines ou milliers de français dans ces pays. J'ai même entendu une fois que c'était notre devoir de chrétiens... C'est le résultat des contenus éditoriaux "décolonialistes" ou "repentants" des médias français, assidûment suivis.

Mais la raison principale réside dans l'espoir de recevoir en retour de l'argent des jeunes que l'on aura réussi à envoyer là-bas. D'autres le font, pourquoi pas nous ? "Nous" et pas "moi". C'est une imitation,

une stratégie de développement serait-on tenté de dire. Et puis c'est valorisant par rapport aux autres. S'y ajoutent les discours de certaines ONG et celui des passeurs.

La famille, très étendue en Afrique, se mobilise alors pour réunir la somme nécessaire, en général 3 000 à 10 000€. Ceux qui partent ne sont pas "ceux qui meurent de faim", ni même les plus pauvres. Quasiment personne ne meurt de faim en Afrique, c'est un mensonge. C'est la classe moyenne qui part, celle disposant d'un minimum d'éducation et de revenus. Mais à la différence de nos classes moyennes, très peu disposent d'une formation professionnelle ou alors totalement inefficace.

Que voulez-vous dire ?

Un des plus gros problèmes de l'Afrique est l'affaissement du système universitaire depuis la fin de la coopération ainsi que la quasi absence de formation professionnelle. Lorsque nous cherchions un jeune opérateur logistique par exemple, nous faisons passer une annonce dans la presse. Il n'était pas rare de recevoir 1000 candidatures, tous diplômés, certains détenant même un Master 1 ou 2 ! Nous leur faisons passer un test simple. Très peu avaient le niveau technique. C'est véritablement une catastrophe.

Que pensez-vous de l'aide au développement ?

Il faut cesser les projets "clés en main" de type financements d'infrastructures, cela va du puit dans un village construit par une ONG, à l'appui budgétaire aux États. L'aide structurelle, différente de l'aide d'urgence, désresponsabilise

les Africains. Certains s'en rendent compte. Malheureusement l'aide est devenue un business, donc une compétition. Le pire étant l'ONG de jeunes retraités ou de jeunes exaltés qui débarquent

dans un village, la bouche emplie d'expressions à la mode... Ils croient faire du bien, mais l'effet est négatif et c'est, au final, de l'égoïsme.

Il faut au contraire remettre en place des coopérants techniques ou des formateurs dans un cadre bilatéral fléché et dans les pays où c'est encore possible : universités, écoles professionnelles, administrations. Et les laisser se développer eux-mêmes.

Quels sont les enjeux démographiques ?

En 2018, l'Union européenne comptait 510 millions d'habitants vieillissants. De son côté l'Afrique devait représenter environ 1,25 milliard de personnes, dont quarante pour cent ont moins de quinze ans !

En 2050, 450 millions d'Européens feront face à 2,5 milliards d'Africains. D'ici à 2100, trois personnes sur quatre venant au monde naîtront au sud du Sahara⁴⁹.

Ces chiffres soulignent seulement le potentiel d'immigration africaine. Mais ils ne sont pas une fatalité. Ce sont des projections, des courbes dans un tableau.

Nous pouvons très bien faire cesser l'immigration africaine et par la même occasion les noyades en mer Méditerranée. Il faudrait commencer par éviter les déclarations comme celle de Roland Lescure, ministre de l'Industrie, qui estimait samedi 25 novembre

2023 sur Franceinfo que l'industrie française aura besoin de "100 000 à 200 000 étrangers dans les dix ans à venir"... À un tel niveau, avec 3,2 millions de demandeurs d'emploi et le lien que même Gérald

⁴⁹ Stephen Smith, "La ruée vers l'Europe", éditions Grasset, 2018.

Darmanin ose faire entre immigration et délinquance, on ne sait plus quoi penser.

Peut-on faire cesser l'immigration massive africaine ?

Oui, sans aucun doute. L'Australie et d'autres pays l'ont fait avec succès.

Les deux mesures principales sont de supprimer l'appel d'air (régularisations, AME etc.) et d'obliger les demandeurs d'asile à déposer leur demande depuis l'étranger, dans n'importe lequel de nos consulats, nous en avons des centaines. Il faudrait ensuite le dire aux Africains, avec fermeté. Ce point est capital, il faut faire cesser cette frénésie collective et ils peuvent très bien l'entendre.

La question des expulsions est plus complexe, mais elles doivent être menées avec détermination. Je pense que les pays d'Afrique accepteraient beaucoup plus facilement de reprendre leurs ressortissants si l'idée que *"de toute façon on peut aller en France"* disparaissait.

Que pensent les élites politiques africaines de l'émigration massive de leurs populations vers le vieux continent ?

L'émigration permet de gérer le trop-plein démographique. L'acceptation par notre continent de l'immigration de masse déresponsabilise les dirigeants africains : pas vraiment besoin de construire des écoles, de former des instituteurs ou de créer des filières professionnelles. L'émigration réglerait le problème et pourvoira à la balance des paiements du pays. On retrouve cette même déresponsabilisation au niveau des familles.

Pour finir, quel regard portez-vous sur la politique africaine de la France ?

L'actuelle perte d'influence de la France en Afrique n'est pas liée à une survivance d'une françafrique

devenue un fantôme historique depuis une quarantaine d'années. Nous avons commis d'autres erreurs, j'en ai évoqué certaines.

Le renversement de Kadhafi en est une autre, qui nous est amèrement reprochée. Il faut bien également souligner que la promotion d'un agenda sociétal décalé dans des sociétés traditionnelles profondément religieuses continue de nous créer de nombreux ennemis. Les Russes ou les Chinois n'ont aucun agenda sociétal. Ni aucun scrupule. Il y a une vingtaine d'années, notre affaiblissement budgétaire nous a amené à supprimer les coopérants. Seuls sont restés des militaires qui ne pouvaient tout gérer. Nous avons cru que des ONG, j'en ai parlé, et des organisations internationales se déplaçant en 4x4 rutilantes, pourraient nous remplacer sans impacter notre image. Certaines se sont cependant mises à faire, consciemment ou non, le procès de la France sans jamais analyser l'impact à long-terme de leurs déclarations pour ces pays, pour nous et finalement pour le camp occidental.

Existe-t-il une haine de la France en Afrique ?

Je n'ai jamais rencontré de monsieur-tout-le-monde africain qui déteste la France. Bien au contraire. En revanche et c'est un comble, c'est dans l'élite internationalisée, souvent franco-africaine, qu'ils se trouvent. Les causes sont les mêmes : le discours permanent véhiculé par nos médias et nos écoles sur la faute coloniale inexpiable, la traite atlantique, le *racisme systémique* du peuple français, son *islamophobie*...

On ne peut se faire aimer en s'autodénigrant sans arrêt.

JO de Paris 2024 : Nouvelles technologies et sécurité publique

Pour un usage encadré des caméras augmentées et une réflexion plus globale sur la reconnaissance faciale



Benoit Fayet

Consultant dans un cabinet
de conseil en transformation numérique

Les événements sportifs mondiaux à venir en France sont une formidable perspective pour notre pays mais représentent également une menace majeure en termes de sécurité publique et de fortes sources d'inquiétude récemment partagées par bon nombre d'acteurs publics en charge de ces sujets. A cet effet, pour permettre le bon déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) qui se tiendront à Paris et dans d'autres villes du 24 juillet au 8 septembre 2024, une loi « olympique » a été adoptée au printemps 2023, avec pour objet d'adapter plusieurs règles de droit aux contraintes liées à l'organisation de ces Jeux Olympiques.

Cette loi prévoit notamment des modifications du cadre légal de la vidéoprotection, du régime d'autorisation d'accès aux fans-zones, une extension des compétences du préfet de police ou encore un renforcement des sanctions liées aux violences commises à l'occasion de manifestations sportives. Au sein de cette loi, le recours à « des traitements algorithmiques sur des images captées par des dispositifs de vidéoprotection ou des aéronefs afin

de détecter et de signaler en temps réel des événements prédéterminés susceptibles de menacer la sécurité des personnes » (article 7), appelés également caméras augmentées ou intelligentes, fait particulièrement débat.

Compte tenu de l'intérêt opérationnel de ces outils, au regard des menaces particulièrement critiques sur la sécurité des JOP et sur la base des garanties apportées par cette loi, qui s'inspire pleinement des préconisations de la CNIL sur le sujet, le CRSI soutient le recours à l'usage de caméras augmentées pour les JOP 2024.

Le CRSI appelle à aller plus loin et à réfléchir à l'opportunité de recourir à des dispositifs de reconnaissance faciale dans un cadre d'usage qui devrait être clairement défini et strictement limité aux circonstances des JOP 2024. Conscient du caractère inédit du recours à de telles technologies, de la nature de celles-ci et des enjeux soulevés sur le plan des libertés individuelles et collectives, le CRSI en appelle aussi, tout comme l'a fait la CNIL en

2022, à une réflexion plus globale, apaisée et prospective sur les usages de ces outils, permettant d'aboutir à un cadre opérationnel et juridique partagé et accepté de tous. Au-delà de la perspective des JOP, la situation sécuritaire fortement dégradée en France aujourd'hui appelle à un changement de paradigme, comme le demande le CRSI régulièrement, et à identifier des solutions opérationnelles basées sur des nouvelles technologies, capables d'apporter des réponses supplémentaires pour assurer la sécurité des français, tout en apportant des garanties quant à leur bon usage dans un cadre juridique respectant des principes fondamentaux de notre société, à savoir la protection des données personnelles et le respect de la vie privée.

74%
des français
sont favorables
aux caméras
"intelligentes"
sur la voie publique

Fiducial/Odoxa
pour Le Figaro 02/2023

A noter que le Sénat a adopté en juin 2023 une proposition de loi LR autorisant l'utilisation de technologies de reconnaissance faciale dans l'espace public.

Un intérêt opérationnel réel de l'intelligence artificielle et de la reconnaissance faciale, renforcé par les circonstances exceptionnelles des JOP

Les caméras augmentées permettent le traitement en temps réel d'images issues de caméras de

vidéoprotection ou embarquées sur des drones. Il s'agit d'appuyer l'aide à la décision des forces de sécurité intérieure, par des analyses automatiques en temps réel d'images fixes, à l'aide d'algorithmes et d'intelligence artificielle pour détecter des comportements suspects ou des incidents (bagages ou colis abandonnés, mouvements de foule, analyse de la densité de personnes rassemblées au mètre carré, ...) sur la base de l'intelligence artificielle capable de détecter ces événements qui ont été préalablement déterminés.

L'usage des caméras augmentées lors des JOP 2024 représentera une plus-value opérationnelle réelle pour les forces de sécurité intérieure pour les aider à sécuriser les différents lieux accueillant du public et les manifestations, du fait de leur capacité automatique et augmentée d'identification et d'analyse que ce soit en prévention ou en gestion de crise. La multiplicité des lieux concernés, la diversité des manifestations, le nombre élevé de spectateurs attendu et le niveau de sécurité requis pour les JOP rendent nécessaire un appui complémentaire à l'emploi des forces de sécurité intérieure et toutes autres agents concourant à la sécurité de l'évènement. Un traitement en temps réel, par des traitements algorithmiques, des images issues des dispositifs de vidéoprotection et des drones sera également de nature à rendre plus efficiente l'emploi des forces de sécurité intérieure et permettre une plus grande efficacité de leurs interventions. Le recours à des caméras augmentées pourra permettre une meilleure coordination de celles-ci avec les multiples acteurs appelés à intervenir dans la sécurité des JOP 2024 (services de secours, polices municipales, services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP). Enfin, ce dispositif pourra permettre l'exploitation d'images provenant de caméras installées sur des drones, dispositifs mobiles apportant une réelle plus-value aux forces de sécurité intérieure du fait de leur discrétion, de leur position en hauteur permettant de photographier ou filmer des lieux avec une vue d'ensemble sur une foule ou des lieux difficiles voire

impossibles d'accès à des caméras de vidéoprotection classiques.

L'usage de caméras augmentées dans le cadre des JOP 2024 est nécessaire, mais pas suffisant. Évoqué un temps mais écarté depuis, le recours à un dispositif de reconnaissance faciale dans le cadre de ces JOP doit être envisagé, dans des cas extrêmement restreints, contrôlés et encadrés. Les expérimentations menées localement en France ou à l'étranger dans le cadre d'événements festifs ou de masse ont confirmé l'intérêt opérationnel de ce dispositif tout en apportant les garanties sur l'usage proportionné de la reconnaissance faciale quand elle est à la fois limitée dans le temps et dans l'espace.

Dans le cadre des JOP 2024, il s'agirait de relier certaines de ces caméras augmentées préalablement identifiées à des systèmes de surveillance biométrique, notamment de reconnaissance faciale, afin de permettre, sur la base de scénarios prédéterminés, la détection d'un individu au milieu d'une foule statique ou en mouvement sur un espace clairement défini et une durée prédéterminée : personne vulnérable recherchée (personne égarée, ...), personne interdite de zone de manifestation, personne dangereuse et fichée par exemple au FSPRT (Fichier de Surveillance des Personnes Radicalisées au motif de Terrorisme). Compte tenu de la masse de spectateurs attendus, du nombre d'individus présentant une menace (fichés au FSPRT, ...) et au regard des risques sécuritaires forts qui pèsent sur les JOP 2024, ce travail de détection ne pourra se faire autrement que par un dispositif augmenté sur la base d'une intelligence artificielle, apportant ainsi une plus-value opérationnelle réelle et offrant aux forces de sécurité intérieure des capacités d'anticipation et d'intervention qui pourraient s'avérer indispensables.

Des garanties à apporter quant à l'usage de ces outils

Cet intérêt opérationnel doit être assorti de garanties quant au cadre d'usage de ces outils. La « loi olympique », et plus particulièrement l'article 7, en contextualisant les conditions dans lesquelles les caméras augmentées pourront être utilisées et en autorisant leur usage via un cadre législatif en apporte à ce titre, du point de vue des libertés individuelle et publique et tient compte des recommandations formulées par la CNIL dernièrement.

En premier, les caméras augmentées envisagées ne pourront être mis en œuvre que dans des hypothèses restreintes, pour une finalité spécifique à la seule fin d'assurer la sécurité des manifestations sportives, récréatives ou culturelles, présentant des risques exceptionnels pour l'ordre public, soit dans un espace bien défini (enceintes sportives, abords des transports desservant ces enceintes sportives) et non sur l'ensemble de l'espace public. Le recours aux caméras augmentées sera également encadré dans le temps autour d'une période d'utilisation limitée englobant la période des JOP et allant jusqu'à mars 2025.

Enfin, l'article 7 prévoit également des garanties de contrôle avec un dispositif d'information des personnes concernées, une limitation drastique des accès et un système de contrôle et de gestion des risques, impliquant notamment la CNIL, de protection de la vie privée telles que la pseudonymisation ou le floutage d'images.

Ces garanties pourraient être étendues à l'usage d'un dispositif de reconnaissance faciale que le CRSI appelle de ses vœux, notamment aux hypothèses d'usage qui devraient être évidemment extrêmement restreintes à la fois dans l'espace (enceintes sportives, abords des transports desservant ces enceintes et non l'ensemble de l'espace public, de manière indistincte ou à la volée, loin du spectre de la surveillance de masse) mais

aussi dans le temps autour d'une période d'utilisation limitée englobant la tenue d'une épreuve particulière par exemple. Compte tenu du recours à de telles technologies, de la nature de celles-ci et des enjeux soulevés sur le plan des libertés individuelles et collectives, il conviendrait également d'ajouter à ces garanties, un cadre strict sur la question de la conservation des données, pouvant se limiter à une conservation des données à 1 ou 2 jours ou même à une simple consultation des images en temps réels, sans stockage des images issues des dispositifs installés, ainsi que des garanties concernant les personnes habilitées à utiliser ces systèmes (services spécialisés de renseignement ou consultation sous le contrôle d'un juge pour des infractions graves type terrorisme ou port d'armes par exemple).

Un intérêt réel lié au cadre expérimental des JOP 2024

Au-delà des garanties réglementaires et juridiques et de l'efficacité opérationnelle apportée, le recours aux caméras augmentées et à la reconnaissance faciale présente un intérêt lié à un usage en temps réel et à grande échelle comme le permettraient les JOP 2024 qui est une opportunité pour fiabiliser le recours à ces nouvelles technologies au regard des performances techniques des algorithmes employés (production de biais, ...) des résultats opérationnels

obtenus mais aussi et surtout du point de vue de la cohérence de la doctrine d'emploi et de l'adaptation du cadre juridique. Il s'agirait de fournir ainsi une appréciation objective, scientifiquement étayée des outils déployés dans un cadre d'usage suffisamment important afin de valider et d'améliorer, in fine, la doctrine d'emploi de ces outils (retours sur les gains en performance obtenus, comparaison avec l'état de l'art opérationnel, nouveaux usages métier induits, ...) et les paramètres des algorithmes (taux d'erreurs, analyse et interprétation de ces erreurs, mesures des éventuels biais, ...).

En conclusion, au regard de la situation sécuritaire très dégradée aujourd'hui en France, il semble indispensable d'envisager des moyens nécessaires à un renforcement de la protection des français. Les prochains événements sportifs mondiaux à venir en France doivent être ainsi l'opportunité de tester en situation réelle de nouveaux usages au service d'une meilleure sécurité publique. Cet usage de nouvelles technologies ne doit pas être une fin en soi mais un levier supplémentaire pour renforcer à long terme la sécurité des français au-delà de ces événements, tout en garantissant la protection des données personnelles et leur bon usage qui sont autant de principes fondamentaux de notre société, ce que peuvent permettre des expérimentations strictement encadrées en situation réelle.

Adhérez au CRSI 



Vous souhaitez en savoir plus
sur nos réflexions ?



Ils nous soutiennent



MENTIONS LÉGALES

La Lettre de la Sécurité Intérieure - © Décembre 2023 - Tous droits réservés

Directeur de publication : Thibault de MONTBRIAL - Conception, rédaction et réalisation : Guillaume LEFEVRE et Baudouin NICOLAS

Crédit photos : konstantin32 (DepositPhotos)

CRSI - Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure
Association Loi 1901 - N° enregistrement W751227813 - 10 rue Cimarosa - 75116 PARIS - France
Contact : 01 43 80 15 25 - sec@crsi-paris.fr - www.crsi-paris.fr